

Crédit photos

p. 10-11 :

Collection Alain Brès

p. 52 :

Association Trait d'Union

p. 2, 23 :

Camille Debière

p. 2, 51 :

Marie Debière

p. 20-21 :

Maurice Jeannet

p. 50 :

Floriane Molines

p. 18-19 :

Roland Mousquès

p. 6, 8 :

Yannick Naeyaert

p. 7 :

Collection Odette Paganelli

p. 16-17 :

Bernard Pantel

p. 16-17 :

Jean Poinignon

Sommaire

p.3 - Édito

Vivre ensemble...

p.4 - Brise municipale

Mot du président

p.5 - Dans l'œil du cyclone

Felgerolles

p.12 - Bise-Art, Blizart

Marc Namblard

p.15 - L'air de rien

Mont-Lozère, Causses et Cévennes...

Appel à collectage

« Balade pour tous »

Un moment chaleureux autour de Daniel Mathieu

p. 24 - Ah Lisez

Jeanne de la Périgouse

p. 25 - Tempête de délibérations

p. 49 - En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Frézal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Vivre ensemble...

« Est bien fou du cerveau qui prétend contenter tout le monde et son père... »

Peut-on envisager de séparer en deux (c'est tellement à la mode de chambouler l'ordre des choses qu'on peut bien suivre le mouvement...!) la zone d'influence de notre Vent des Bancels ?

Au nord, le pays de la vache et du fayard ; au sud celui de la chèvre et du châtaignier. J'avais pensé à une autre partition : celle du chat noir et celle du chat blanc, mais je n'ai pas osé craignant, en fonction de mon choix, de m'attirer une volée de bois vert.

Ainsi, j'entends dire par des gens du nord : « Ah ! dans la revue on parle beaucoup trop des gens du sud et on ne trouve pas cela très intéressant... »

Et j'entends des gens du sud faire une réflexion analogue à propos de l'autre partie.

Évidemment ce ne sont que des réflexions isolées et nous n'avons pas établi un sondage pour savoir s'il s'agissait d'opinions partagées par une majorité de nos lecteurs !

Quoi qu'il en soit, cela n'a pas manqué de nous « interpeller » - comme on dit dans le vocabulaire actuel. Il nous semble que les articles font globalement la part équilibrée aux uns et aux autres, qu'on va aussi facilement de Fraissinet de Lozère à Saint Frézal de Ventalon, que du Pont de Montvert ou de Saint-Maurice de Ventalon à Saint Andéol de Clerguemort.

Et puis, ce qui nous paraissait important c'était justement que les uns connaissent mieux les autres pour éviter ces séparations qui existaient il n'y a pas si longtemps !

Mais alors, puisqu'on n'est pas arrivé encore à ce but de faciliter le vivre ensemble, quelle solution proposer ? Comment faire pour que les uns s'intéressent aux autres et prennent plaisir à les connaître ?

Je tente une solution, mais j'espère que d'autres parmi nous sauront faire mieux... Que chacun de nos maires – ou leurs adjoints ou conseillers (la parole n'est pas réservée) – écrive dans chaque numéro un petit mot (en 5 à 10 lignes on peut dire pas mal de choses) et raconte un fait caractéristique de sa collectivité : ce serait certainement moins complet et moins précis qu'un compte-rendu de conseil municipal, mais ce serait tellement plus poétique !...

■

Étienne Passebois



Mot du président



Les élus de la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère m'ont élu unanimement pour succéder à Daniel Mathieu à la présidence de cette dynamique et innovante structure intercommunale. Je voudrais ici les remercier de leur confiance et bien sûr remercier Daniel qui a pendant 12 ans mis en marche cette « Com Com ».

Dans un contexte économique national plutôt morose nous venons d'adopter un budget de plus de deux millions d'euros résolument tourné vers l'avenir avec la construction de l'école professionnelle de la pierre sèche à l'Espinas, la fin de la réalisation de la zone artisanale de Masméjan et de la résidence d'entrepreneurs « Maison de Marie » à Fraissinet de Lozère, la construction de la gendarmerie et la réhabilitation du presbytère au Pont de Montvert.

D'autres projets sont prévus avec la création d'une nouvelle crèche près du groupe scolaire de l'Estournal au Pont de Montvert, le projet de maison d'accueil au Pré du Moulin...

Pour les services à la population, la maison de l'emploi, relais de services publics et cyber-base a créé un point d'appui sur l'Espinas et la crèche de St Frézal de Ventalon devrait rouvrir ses portes. L'Office du Tourisme travaille de plus en plus en partenariat avec les territoires environnants au service des prestataires et des commerces du mont Lozère.

Bien sûr tout n'est pas si rose; les dotations de l'État sont en baisse au

niveau des communes et de la Com Com; les exigences réglementaires sont de plus en plus importantes et les services publics en milieu rural malmenés. Les réseaux téléphoniques sont catastrophiques avec des pannes longues et nombreuses et des difficultés grandissantes de raccordement au réseau. Les projets de réforme territoriale créent des inquiétudes.

Cette situation jumelée à une pression fiscale et sociale entraîne un profond désarroi. Les élections européennes en ont été le révélateur avec une abstention record et une montée du vote extrême.

Pourtant, la Lozère, a du recevoir 20 fois plus que sa propre contribution à l'Europe et, sans ses fonds européens, n'aurait certainement qu'une population de 40 000 habitants aujourd'hui. C'est l'Europe qui a le plus contribué à l'équilibre des territoires et notamment des plus fragiles comme notre secteur.

Je crois qu'il ne faut pas tomber dans un tel pessimisme; notre territoire se développe et devient de plus en plus attractif; nos villages retrouvent le bruit des enfants qui remplissent, à nouveau nos écoles; de nombreux

urbains (actifs et retraités) rejoignent notre beau pays pour sa qualité de vie; les activités culturelles, sportives et de loisirs sont de plus en plus étoffées; Notre pays, hier, victime des guerres et de la misère, est devenu, aujourd'hui, un havre de paix labellisé (réserve de biosphère, territoire UNESCO...). Tous les jours, sa notoriété s'accroît avec le Stevenson, ses artisans d'art, son école professionnelle de la pierre sèche...

Soyons optimistes et solidaires. Prenons notre destin en main et construisons un avenir aux Cévennes et au mont Lozère.



Jean-Pierre Allier

président de la communauté de communes « Des Cévennes au mont Lozère » et maire de Fraissinet de Lozère.

une fontaine qui recevait l'eau grâce à un tuyau disposé le long du chemin. Camille nous invite à observer le linteau au-dessus de l'entrée : la date de 1889 rappelle l'année où la porte fut déplacée pour assurer à la maison une meilleure protection contre le froid. Intégrée à l'ensemble, sa propre demeure à été construite côté Est, sur le site d'un bâtiment d'exploitation.

*

Nous remontons maintenant le long de la voie caladée régulièrement menacée de ravinement pour rejoindre un ensemble bâti assez remarquable. Au bord du chemin, une aire parfaitement pavée : ici, Camille a vu battre le seigle au fléau. Nous sommes là sur le site d'un gîte d'étape que Pierre Felgerolles aménagea voici près de trente ans. Quelques marches plus bas, l'on accède à une grande cour carrée. Là, nous admirons une belle façade dont le deuxième étage aurait disparu. La trace d'une fenêtre à meneaux signe la qualité du bâtiment et, partant, de son propriétaire. Ce fut au XVIII^{ème} siècle la maison du pasteur Pierre Bonicel qui, dans la dernière partie de sa vie notamment, résida au Pont-de-Montvert. Il faut franchir le seuil du rez-de-chaussée pour découvrir, dans une demi-obscurité, une belle voûte qui retient d'emblée le regard. C'est plus tard, en 2013, que son neveu Jean-Pierre Felgerolles nous apprit qu'au premier étage une cheminée monumentale occupait toute la largeur de la salle commune, soit environ cinq mètres cinquante. Démontée pierre par pierre, hormis un gros bloc qui ne put être dégagé, elle fut transportée dans une maison des alentours de Vialas chez le docteur VALLÈS, ancien maire d'Anduze. C'est lui qui vendit ce bien à la famille Felgerolles.

À quelques mètres vivaient les ROURE. Camille évoque le retour du fils en 1945. Prisonnier en Allemagne pendant la Deuxième Guerre mondiale, il revint accompagné d'une jeune femme et de leur fille. Le couple alla vivre ensuite dans le Gard où deux autres filles virent le jour.



Albin Brès, apiculteur

Aujourd'hui la maison a été achetée par Guillaume Harvois, le petit-fils de l'ancien propriétaire de la ferme Pantel-Richard.

*

Nous reprenons notre déambulation pour redescendre et nous attarder auprès de la ferme qui fut la dernière du lieu : celle d'Albin et Lydie Brès où naquit, nous dit-on, le grand-père paternel du ministre François Guizot. C'est par le mariage d'Ernest Brès de L'Hermet avec Marie Lyvie Bonicel de Felgerolles que la famille Brès fera souche dans le village. Leur fils Ernest Brès épousera Léonie Chapelle, puis en secondes noces Marguerite Girard de Saint-Maurice-de-Ventalon. De cette dernière union naîtra Albin Brès. Sur la façade de la maison, on repère une fenêtre Renaissance et à gauche,

au-dessus de l'ancienne étable, un pigeonnier.

En passant devant la maison Brès, une image nous revint. Voici quelques années, en compagnie d'une de nos filles, nous avions emprunté ce chemin. Avec quelque hésitation cependant : un petit panneau indiquait en effet « propriété privée ». Une vieille dame sortit sur le perron. Ses poules picoraient là, dans l'herbe verte. Nous fîmes connaissance, parlant d'ici, de L'Hermet, d'ailleurs, de sa mère surtout que nous avions connue au Pont. Lydie Brès vivait seule ici à deux pas du moulin familial transformé en gîte rural et dont elle avait offert une meule – nous l'apprîmes plus tard – au Parc national pour la ferme musée de Camargues.

Ce lieu de paix est à ce prix : tondre, tailler, cueillir sont parmi les mots-clés qui rythment ici le rapport à la nature qui ne saurait être entièrement sauvage. Tout un héritage d'un passé pas si lointain est là, évoluant au gré d'inflexions nouvelles. Et cet environnement paisible, où l'horizon s'ouvre sur des prés, n'exclut pas, quelques dizaines de mètres plus loin, derrière un haut grillage, la bruyante protestation des oies qui, à l'approche du chien silencieux et discret, avancent dans leur livrée blanche, précédant des canards au plumage brun.

Les Pantel de Felgerolles

Ils sont présents avant 1700 et jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

Éléments de généalogie :

- Jean Pantel né en 1789, époux de Victoire Pantel du Jarlier (Vialas)

Leurs descendants :

- Laurent Pantel né en 1821
- Victoire Pantel née en 1825
- Louise Pantel née en 1827
- Laurent Pantel (I) né en 1821 épouse en 1852 Julie Richard des Urfruits, née en 1818

Leurs descendants :

- Clarisse Pantel née en 1855, le 10 mars
- Laurent et Mélanie Pantel, nés le 11 février 1858

Mariage des sœurs de Laurent :

- En 1848 Victoire épouse François Gauch de Felgerolles, né en 1808
- En 1853 Louise épouse Olivier RICHARD de Felgerolles, né en 1817 (veuf de Victoire Larguier)
- Laurent Pantel (II) épouse Mélanie GUIN née en 1867.
- Naissance D'Albin Pantel le 23 mai 1901.
- Mariage de la sœur aînée de Laurent (II), Clarisse Pantel avec Pierre Laurent Rouméjon de La Cépède, commune de Saint-Maurice-de-

Ventalon, né le 30 septembre 1848, fils de Laurent Rouméjon, 64 ans, et de Victoire Chapelle, 68 ans. Date du mariage : le 29 avril 1878.

À noter : le décès de Laurent Pantel (I) à 46 ans, en 1868 et de Julie Richard son épouse à 60 ans, en 1878.

- Albin Pantel, instituteur, épouse le 2 septembre 1926 Louise Nancy Allier, couturière, née le 10 août 1901, fille d'Armand Allier décédé et de Clarisse Boutin du Pont-de-Montvert : tous deux ont 25 ans.

De nouveaux venus à Felgerolles

Le XX^{ème} siècle abordait le dernier quart de son parcours quand un couple de Parisiens originaire de Champagne partit à la recherche d'une maison quelque part en moyenne montagne. Une ancienne ferme, quelques hectares de terrain et peut-être d'autres bâtiments : voilà les contours d'un projet qui, en prenant forme, les conduira finalement jusqu'ici. M. Paul Harvois dont le nom sera bientôt connu dans la région a gravi les divers échelons jusqu'au ministère de l'Agriculture où il deviendra chef de cabinet de M. Edgar Pisani qui fut ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de Michel Debré (1961-62) puis dans celui de Georges Pompidou (1962-66) sous la présidence du général de Gaulle. À Felgerolles, la demeure des RICHARD est mise en vente : située à l'extrémité Est du village, elle jouxte celle des Pantel qui la prolonge sur sa gauche. M. Harvois se porte acquéreur, attendant patiemment le moment où il pourra – du moins l'espère-t-il – acheter le bâtiment voisin. Nous sommes en 1967. Au fil des années, le nouveau venu vit régulièrement arriver, M. Albin Pantel, propriétaire du lieu, au volant de sa petite 2 CV. Il le regardait entrer dans la cour toujours vêtu de sa blouse grise de maître d'école, observant d'un œil sévère et les bras croisés le petit muret séparant les deux propriétés. N'allait-on pas tenter d'empiéter sur son terri-

toire, lui qui était né là en 1901 dans une modeste famille d'agriculteurs dont la présence ici est attestée de longue date? Le directeur d'école du Pont-de-Montvert, celui qui fut prisonnier de guerre puis maire de la commune au cours de trois mandats successifs – de 1947 à 1965 – n'avait aucunement l'intention de se défaire du bien légué par ses ancêtres, eux qui avaient traversé les siècles. Mais les pages se tournent et, après son décès, en 1975, son fils vendit l'ancienne ferme à Michel, l'un des fils de Paul Harvois. Des années s'étaient écoulées depuis que cet habitant de la capitale avait choisi Felgerolles comme lieu de séjour privilégié. Ce notable, cette personnalité allait nouer une relation singulière avec cette terre lozérienne. De cette longue familiarité on retiendra plus tard deux événements... mémorables. Tout d'abord ce fut la venue ici d'un hôte de marque invité à un banquet campagnard en pleine nature loin des ors de la République : le ministre de l'Agriculture en personne ! De quoi aiguïser la curiosité et alimenter les conversations pour quelque temps. C'était, on l'aura deviné, à la saison des beaux jours. Mais il y eut aussi ce matin d'hiver où la neige recouvrait tout et où la petite route de Felgerolles à La Barquette demeurait obstinément fermée : on entendit soudain un drôle de bruit venu du ciel. C'était un bel oiseau de métal prêt à se poser, dans un tournoiement de pales, sur le sol tout blanc. Ainsi donc un hélicoptère avait été dépêché sur place : le chef de cabinet pourrait rejoindre son bureau parisien dans les délais. À la mairie on s'étonna, dit-on, de cette promptitude et cela fit jaser aux alentours.

Plus tard, dans les années 80, alors que M. Harvois était avec son épouse résident permanent au village, quelle ne fut pas sa surprise et son désappointement quand il apprit que le Président de la République venait de passer là, devant sa porte ! François Mitterrand avait déjeuné chez Patrick Pagès à l'Hôtel Chantoiseau de Vialas. Après le repas, un groupe était monté jusqu'à Gourdouze le long d'un chemin de randonnée connu pour son

●●● dénivelé et ses escarpements rocheux à l'approche du « Trenze ». De son côté, le Président avait naturellement opté pour la voiture et parcouru à pied, en compagnie de quelques amis, les deux kilomètres séparant Masméjean de Felgerolles : une paisible promenade en toute discrétion.

Au fil du temps, le nouveau résident imprimait sa marque. Il apposa son nom sur la liste des vice-présidents du Conseil d'Administration du Parc national des Cévennes.

Parallèlement, son enracinement familial s'affirmait avec l'acquisition de deux constructions anciennes : la ferme des Albaric dont la grange fut rebâtie tandis qu'un autre bâtiment ruiné acheté aux Brès allait être réhabilité.

Au travers de ces résidences destinées à ses enfants, l'une à son fils Yves, architecte à Mende, l'autre à sa fille Yvette, les Harvois essayèrent, si l'on peut dire, dans ce village alors sur le déclin. Aujourd'hui, en 2012, tandis que tous ces biens ont été ven-

du, c'est Guillaume, le petit-fils, qui marque son attachement à ce lieu en acquérant la demeure des Roure. Située face à la propriété de Pierre Felgerolles – dont la belle ruine « Bonicel » évoquée par ailleurs – elle partage avec elle l'accès à une vaste cour indivise.

En 1993 c'est M. Guy Douchy qui arriva ici comme locataire d'Émile Felgerolles, à l'entrée du village. Ce citoyen européen, titre qu'il aime bien revendiquer, originaire de Belgique, connaissait le sud du département depuis déjà un certain temps. Il avait séjourné du côté de La Salle-Prunet, sur le site perché d'Aubuisson. Attiré par ce Parc national qui en fit rêver plus d'un, il opta sans hésitation pour ces espaces préservés, proches de la nature ; là où la présence humaine se faisait de plus en plus rare. Quel contraste avec Bruxelles la grande ville ! Au moment où il renonçait à une carrière de musicien au sein de l'Orchestre National de Belgique où il était clarinettiste, un projet de vie se dessinait : c'était comme si, au-delà de la musique classique et baroque, un nouvel horizon s'ouvrait, loin de la Wallonie. Les Cévennes allaient lui donner l'occasion de se lancer dans de nouvelles activités avec toujours, en arrière-plan, le souci de l'écologie. On se souvient de cet élevage de chèvres angora dont la toison allait se métamorphoser en une laine mohair à la fois noble et douce. Plus tard, lorsqu'il dut quitter Aubuisson, Guy Douchy passa 6 mois sur la commune de Saint-André-de-Lancize, à La Carrière, dans une maison appartenant aux Felgerolles, héritage de la branche maternelle.

Et c'est grâce à cette même famille qu'il eut la chance de pouvoir louer au village de Felgerolles le logement d'Émile. Ainsi allait-il se rapprocher de ses jeunes enfants qui habitaient alors du côté de Vialas. Les 7 années passées dans ce lieu furent l'occasion de nouer des relations avec les Felgerolles et de découvrir chez Camille un passeur d'Histoire locale, une mémoire du village. Celui

qui avait fait carrière à Paris dans la finance révélait avec gourmandise, épinglée sur de grands calendriers, la courbe ascendante des valeurs boursières : « Vous voyez bien, la Bourse monte toujours ! »

Quelques pas plus loin, Paul Harvois, qui avait contribué à dessiner les contours de la zone centrale du Parc, révélait son goût pour l'art et les tableaux de maître, dont certains, s'affichaient sur les murs. Un Picasso ? Mais oui ! Paul Harvois recevait du monde et écrivait, installé à son bureau, le stylo à la main. Ignorant l'usage de l'ordinateur qui déjà s'imposait partout, il fut ravi d'accepter la proposition de Guy Douchy, prompt à lui saisir en gros caractères un texte destiné à une conférence parisienne. Ô merveille !

Ici la volonté d'enracinement du nouveau résident s'exprima bientôt avec force et détermination. Guy rêva d'acheter un terrain et d'y construire sa maison. On le vit plaider sa cause avec constance auprès de la municipalité et réussir, à force de conviction, à persuader les élus de la solidité de son projet. Certes la délimitation établie en 1970 avec la création du P.n.C. interdisait toute construction nouvelle, hormis pour un agriculteur. Cependant l'intéressé comptait sur la possibilité offerte d'acquérir une parcelle appartenant à Pierre Felgerolles, en lisière de zone centrale.

Mais voici qu'apparut un nouvel obstacle : la « loi montagne » avec, en embuscade, le terme repoussoir de « mitage du paysage ». La D.D.E. demanda l'avis du Parc, la responsable des bâtiments historiques se montra dubitative, le Parc trancha : la réponse fut négative.

Vint l'année 2000 : Guy Douchy se saisit d'une opportunité, la vente de la ferme de Louis Brès à Grizac. Et il alla s'y installer d'autant plus rapidement qu'ici il n'y avait plus désormais d'habitant permanent : en effet Lydie Brès et Paul Harvois venaient de s'éteindre tandis qu'un nouveau siècle s'annonçait.



Marguerite Brès

En 2003, Jean et Odette Paganelli arrivent à Felgerolles et, avec eux, la perspective d'une installation durable dans ce hameau « déserté » pendant près de trois ans. Le couple est familier du lieu et, pour lui, c'est comme un vieux rêve d'enfance. Habitant dans le Var, sur les bords de la Méditerranée, les Paganelli connaissent l'endroit de longue date. Il n'est qu'à voir l'image de deux jeunes gens sur le tracteur d'Albin Brès chargé de foin. Une jolie blonde a pris place au volant, coiffée d'une queue de cheval à la manière de Brigitte Bardot. Une image nous revient, celle d'une Tropicienne anonyme que Picasso peignit dans une série alliant le portrait le plus fidèle à l'approche cubiste qu'il affectionnait alors.

Mais revenons à Felgerolles : nous sommes en 1967 et c'est l'été. Là, sur le marchepied, celui qui vint ici aux vacances, dès l'âge de onze ans, garder les vaches comme il aimait plus tard le rappeler. Alors, des liens s'étaient tissés : une photo en témoigne, celle de la famille Brès presque au complet devant une paire de bœufs attelés au char rempli de foin, deux petits Felgerolles en culottes courtes et, à gauche, un adolescent aux cheveux bruns bouclés. Un garçon venu du sud dont il aurait pu être l'emblème...

Une attirance partagée

Jean avait fait découvrir ce lieu familier et aimé à celle qui, au cours des congés, allait aussi l'approprier et l'adopter. D'un coin de maison en passant par un gîte d'étape, simples locataires devenus propriétaires du « moulin de Felgerolles » acheté à la famille Brès, ces vacanciers venus du sud en s'inscrivant dans la continuité allaient devenir tout naturellement des résidents très impliqués dans la vie du village.

Aux premiers temps des vacances felgerollaises, le jeune couple planta tout d'abord une tente puis dormit dans un petit espace au

premier étage de la ferme d'Albin, derrière le pigeonnier toujours visible aujourd'hui, au-dessus de l'étable d'où montaient des effluves inconnus en bord de mer ! Ils louèrent le gîte Felgerolles ou encore le moulin des Brès aménagé en gîte, puis agrandi et transformé lorsqu'ils en firent l'acquisition des années plus tard. Et s'ils le mirent en vente par la suite, c'était dans la perspective de l'achat d'une habitation au village. C'était au moment où l'idée d'une présence à l'année commençait à se dessiner avec pour Jean, à l'horizon, une carrière professionnelle en train de s'achever. Or là, tout près, la demeure des parents Harvois était, elle aussi, mise en vente. Dès lors ce fut pour les Paganelli le temps de la réflexion et de l'appropriation. Pour lui, la question était entendue, tant les liens avec le village étaient anciens. Pour elle, en revanche, c'était différent : elle ne voulait pas s'engager sans être assurée de pouvoir vivre ici en toute saison. L'hiver, elle ne le connaissait pas ou si peu. Elle demanda deux ans à Jean, le temps jugé nécessaire pour tester sa capacité à passer une année entière à Felgerolles... Avec, en corollaire, le renoncement à ce cadre de vie privilégié en bordure de Méditerranée, le leur depuis longtemps. Finalement, le choix de la montagne fut partagé et la propriété Harvois achetée.

*

Il était loin le temps où un jeune garçon descendant du car de Génolhac montait dans la camionnette d'Albin Brès qui l'attendait en bas, au bord de la route, pour l'amener jusqu'à la ferme. Désormais, sur le chemin vicinal goudronné de longue date, le 4X4 facilitait la circulation hivernale. Très vite, renouer avec la vie paysanne devint un rêve à portée de main. Jean eut sa « petite ferme » : une vache et son veau, quatre ou cinq moutons et une basse-cour. Équipés d'une petite écrémeuse et d'une baratte, instruits par Jacqueline, ils apprirent à faire du beurre et Odette récolta au nid des œufs tout frais pondus. À ceux qui ne connaissent pas sa longue histoire avec Felgerolles,



Lydie Bonnet (épouse Brès) et son père

à ceux qui doutent, nous avons simplement envie de dire : « Chez lui, ce n'était pas du folklore, c'était de l'authenticité. »

En guise de post-scriptum : retour sur la genèse du projet

Une visite à la grange, une photo apportée pour illustrer le thème de l'année et une sollicitation exprimée comme allant de soi : « Maintenant, après l'histoire du Pont, il te faut écrire celle de Felgerolles. » Ce fut, en ce mois d'août 2006, le mot de Jean Paganelli.

Alors, après le temps consacré à mon village... et celui des attermolements, voici celui de l'aboutissement : une tentative, un essai en quelque sorte.

Après Camille Felgerolles qui avait guidé ma première visite, je veux remercier Odette Paganelli qui a permis la mise en route du projet et Alain Brès qui m'a communiqué de précieux documents.

Un second article sera consacré à l'Histoire du village, du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle.

■

Simone Cros-Allier

D'abord il y a un repérage sur la carte, mais avec le temps je commence à avoir une vue d'ensemble des Cévennes et des Causses : les habitats, en fonction des versants, des types de végétation, des altitudes, j'ai déjà une idée de ce que je risque d'entendre et de capter; par exemple, si je cherche une ambiance de forêt de montagne, de hêtraie, je sais que je vais aller plutôt sur l'Aigoual, à des endroits où je ne vais pas être dérangé par des bruits de torrent, de voitures... L'identification des espèces, je la fais souvent après coup; il y a des guides sonores qui permettent d'identifier pas mal de chants, il y a aussi des personnes ressources qui reconnaissent des chants qu'on cherchait à identifier depuis longtemps. Je pense notamment à Fernand Deroussen, qui nous a quasiment tout appris sur la pratique audio-naturaliste.

Tu enregistres avec ton frère Olivier, pourtant c'est un travail apparemment solitaire; comment vous répartissez-vous les tâches?

On a les mêmes attirances au niveau des sujets, en revanche on n'a pas tout à fait les mêmes postures; Olivier a plutôt une approche globale des paysages, il va enregistrer des ambiances, des paysages assez larges, il recherche moins des solistes, des oiseaux isolés; moi, ça va être un peu tout : des plans larges et des plans resserrés.

Pour le projet des Cévennes, on a mis en commun dans un dossier tous les sons pour lesquels on avait des coups de cœur; à partir de là, on a commencé, chacun de son côté, à faire des sélections, des essais de composition; Yannick Dauby (le producteur de l'album, qui est lui-même artiste et audio naturaliste) est aussi intervenu et il a fait des propositions de sélection, d'agencement et de transitions entre les séquences.

Vos sons et vos ambiances sont-elles « authentiques », c'est-à-dire faites-vous des modifications, du montage et du mixage de vos enregistrements?

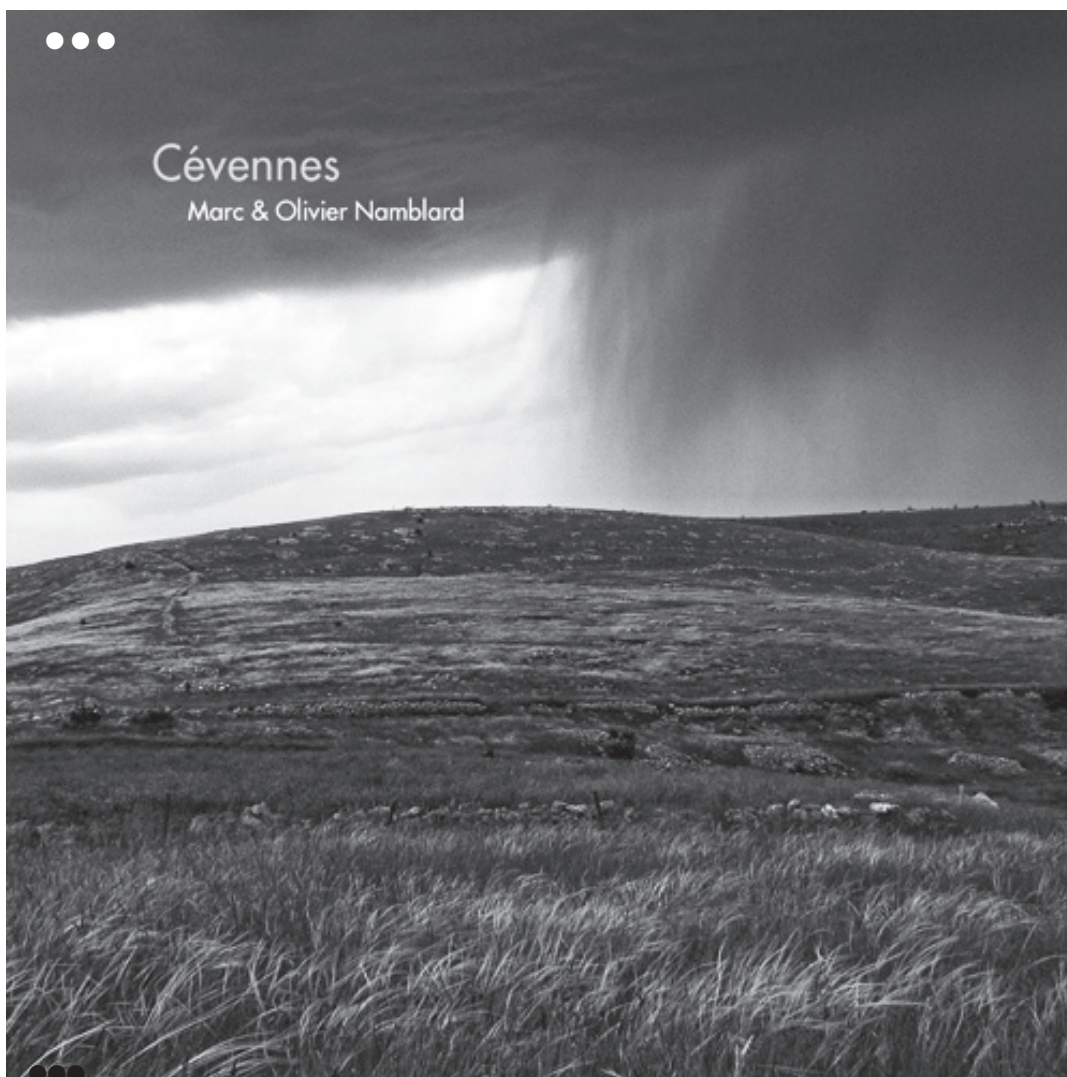
Il y a un quiproquo sur cette question de l'authenticité; on considère souvent que la prise de son naturaliste doit être un témoignage brut de la réalité des paysages; moi, je ne vois pas ça comme ça; concrètement, sur ces CDs, il y a à la fois des séquences brutes de quelques minutes avec juste des retouches sur certaines fréquences, mais il y a aussi des séquences très « écrites »- dans le sens où il y a une narration : les événements sonores qui se déroulent n'ont pas forcément été récoltés au même moment; mais on a toujours une unité de lieu, la cohérence acoustique et écologique des lieux est respectée. Autant nous sommes rigoureux à ce point de vue, autant dans la narration, on se permet pas mal de libertés : tel animal

apparaît à un moment donné et pas plus tard parce qu'on l'a voulu ainsi. Dans la séquence du brame du cerf, par exemple, il y a une superposition de plusieurs enregistrements réalisés dans un même lieu; on a rajouté des insectes parce qu'à l'arrivée de certains cerfs, les insectes ne chantaient pas encore. Pour moi, ça reste authentique par rapport à ce qu'on veut raconter, à ce qu'on ressent.

Dans votre album, plusieurs plages font nettement penser à de la musique – je pense par exemple à « Lauzes » où on entend la pluie sur des lauses, parle-moi de ton approche musicale des sons naturels

Je dois avoir une approche de musicien sans en avoir vraiment conscience; j'écoute beaucoup de musique, mais je n'ai pas de formation de musicien, je ne joue d'aucun instrument, contrairement à Olivier qui a joué de la trompette et a des connaissances bien plus étendues que moi en musique. Mon approche et ma sensibilité musicales, elle sont intuitives, je ne sais pas poser des mots, mais je ressens dans la nature des émotions proches de celles que je ressens à écouter de la musique. ; mais est-ce que c'est mon oreille qui « crée » la musique ou bien est-elle déjà là? On touche là à l'origine de la musique; je sais que les premiers musiciens humains ont été très influencés par ce qu'ils entendaient





Vous pouvez visiter le site web de Marc et Olivier

<http://www.prome-neusecoutant.fr>

Et vous procurer leur album : Cévennes (Kalerne KAL04) dans de nombreux points de vente dans la région

À noter

Marc Namblard présentera son album le 28 juillet lors d'une soirée d'écoute au Pont de Montvert

dans leur environnement, notamment dans les grottes. Autant je peux parler des différentes espèces, en tant que naturaliste, autant j'ai du mal à exprimer les choses quand elles touchent à l'intime.

Je recherche plus des instants, des impressions que des espèces rares ; un bel enregistrement de mésange charbonnière me touche tout autant qu'un bel enregistrement de merle de roche (tous deux sont présents sur le CD, avec une même attention) ; la beauté peut être très quotidienne.

La jaquette de l'album montre des images assez inhabituelles des Cévennes ; on y voit peu de couleurs et des paysages assez sombres ; est-ce un parti pris ?

La partie graphique un peu sombre

de l'album a été proposée surtout par Yannick à partir des photos qu'on lui avait transmises : de la couleur, il est passé à un quasi noir et blanc ; on a tout de suite adhéré, sans doute par rapport à nos souvenirs d'enfance où mon père prenait beaucoup de photos en noir et blanc de ruines ou de châtaigniers défeuillés. Ça renvoie aussi à une histoire tragique du pays et ça reste dans la culture cévenole. Mais c'est avant tout un choix esthétique de Yannick.

Qu'y a-t-il d'après toi de spécifique à ce pays cévenol ?

La richesse et la diversité des habitats : on peut se balader pendant deux heures et entendre des choses complètement différentes ; c'est un carrefour de plusieurs climats :

montagnard, océanique, méditerranéen... ; on y trouve des paysages sonores peu marqués encore par l'homme : pas beaucoup d'avions par exemple.

Tous les sens sont sollicités : visuel, sonore, les parfums... C'est une région à la fois très riche et secrète ; dans les Cévennes, on entend beaucoup de choses, mais on ne voit pas grand-chose - un peu comme dans une jungle ! ça donne un côté mystérieux aux paysages et une envie d'y retourner sans arrêt.

Jean Poinsignon



●●● bitants offrent l'aspect de la misère. De maigres châtaigneraies couvrent au loin les flancs arides et noirâtres de ces montagnes qui se composent d'une infinité de crêtes, toutes plus escarpées les unes que les autres. Celle qu'on côtoie en domine une partie qui offre au voyageur de vastes et hideux points de vue. La rivière qu'on voit longtemps à gauche dans le fond d'un vallon, ou plutôt d'une gorge profonde et presque aussi affreuse que les montagnes même... Les montagnes deviennent ensuite plus affreuses et plus stériles que jamais. »

Le grand géographe Élisée Reclus, dans sa description des Cévennes, à la fin du 19^e siècle, écrit dans sa « Nouvelle géographie universelle » :

« Le nom même de Gévaudan éveille aussitôt dans l'esprit l'idée de hauts plateaux incultes, hantés par les loups, battus par les tempêtes et souvent revêtus de neige »

Son frère Onésime Reclus, évoque aussi, en 1903, notre région (Le Mont-Lozère est alors appelé « la Lozère ») : « De la Cévenne à la Lozère par les monts du Bougès (...) on passe du doux au grave, du plaisant au sévère, plus même qu'au grave et sévère, au terne, morose et monotone qui, pour un peu plus, serait le lugubre... La Lo-

zère domine par son « truc » suprême, un mélancolique royaume d'herbes sans un arbre, de roches grises ou sombres et de granits déserts »

Causses et Ségalas, Aveyron, Lozère, Tarn. Paris, Touring-Club de France

Le Mont-Lozère est même qualifié de mont funèbre, dans son ouvrage *La France à vol d'oiseau* (1910)

« En haut, sur la table de pierre, c'est le vent, le froid, la nudité, la pauvreté, la laideur, la tristesse, le vide ; en bas sur le tapis de gazon, c'est le zéphyr dans les vergers, une atmosphère tiède, l'abondance et la gaieté. »

O. Reclus, « France, Algérie, colonies »

Les paysages des basses vallées Cévennoles, avec les terrasses, l'irrigation, les cultures, des châtaigniers, des vergers, suscitent l'admiration des hommes des XVIII^e et XIX^e siècle. C'est bien le travail de l'homme qui est admiré à travers les paysages, en contraste avec les hauteurs du Mont-Lozère, alors dénudées par le surpâturage, où le travail des hommes n'est pas apparent.

En 1813, le préfet Gamot, est missionné en Lozère pour éradiquer la fraude à la conscription pour les guerre napoléoniennes, et pour cela il va effectuer de nombreux déplacements. Ainsi,

il effectue un déplacement depuis Mende jusqu'à Villefort en passant par les hauteurs du Mont-Lozère. Depuis le Rocher de l'Aigle, il décrit le panorama :

« Il y a un rocher énorme dans lequel des aigles viennent placer leurs aires. Là, nous avons joui d'un spectacle vraiment admirable. Le temps était obscur sur nos têtes, cependant les nuages étaient assez élevés pour nous laisser voir distinctement à notre droite toutes les Cévennes... Les deuxièmes plans marqués aux dernières montagnes du Gard et de l'Hérault étaient couverts d'un grand rideau de nuages découpés, allant du midi au nord et nous découvrant par intervalles les riches plaines du Languedoc, le Gardon et ses sinuosités, la plaine du Rhône et enfin la mer qui terminait l'horizon par une ligne droite, tout cela éclairé par le soleil le plus brillant... Nous sommes restés en extase pendant une demi-heure devant cet admirable tableau, et nous y aurions passé une grande partie de la journée si nous n'en avions été retirés par un orage plein de vent, de pluie et de tonnerre, qui s'avancait rapidement sur nous ».

Cette description dévoile une perception plus esthétique des paysages, une sensibilité romantique.

Mais c'est l'écrivain écossais Robert-

Louis Stevenson qui en traversant les Cévennes à pied en 1878, du nord vers le sud, avec son ânesse Modestine va affirmer une perception moderne du paysage. Il relate ainsi son arrivée sur les crêtes du Mont-Lozère :

« Brusquement mes yeux s'élevèrent au-dessus du sommet et je me trouvai face à face avec un autre pays... Ce pas me parut décisif et tel le vaillant Cortez quand, avec des yeux d'aigle, il fixa le Pacifique, je pris possession, en mon nom d'une autre partie du monde... Je voyais un nouveau Gévaudan, varié, pittoresque et connu pour ses luttes épiques... Ce sont les Cévennes par excellence, les Cévennes des Cévennes ».

RL Stevenson, grand voyageur, est en avance sur son temps. Sa culture et sa sensibilité en font déjà un touriste averti, sensible au pittoresque. C'est un pionnier.

Le spéléologue Édouard Martel dans son ouvrage de 1889, « les Cévennes » veut réhabiliter les paysages de la Lozère : un splendide pays méconnu

« On lit, en effet, dans les géographies, que la Lozère est le plus pauvre des départements de France, et la statistique, parlant en chiffres, leur donne raison. (...) Mais ce que la statistique, la géologie, la géographie même n'ont pas reconnu, ce que les simples promeneurs ont établi, c'est que la Lozère s'élève justement au premier rang par ses curiosités naturelles et scienti-

fiques ».

Cette valeur de « curiosités naturelles » va supplanter les jugements précédents qui faisaient état de laid, de tristesse, de monotonie et de pauvreté.

Les premiers touristes motorisés qui vont traverser un peu plus tard, chaque été, les gorges du Tarn en sont les fidèles héritiers. La création du Parc National en 1970 est aussi la conséquence de cette vision des paysages, perçus comme espaces naturels et scientifiques.

En 1996, dans son ouvrage « Le département de la Lozère », un auteur contemporain, Renaud Camus se montre critique par rapport aux guides touristiques qui ont une attitude convenue :

« l'immense majorité des hommages qui sont rendus (au paysage) sont de pure forme, hypocrites, hâtifs, conventionnels et distraits. Ce sont des discours morts... »

R. Camus témoigne qu'au XXI^e siècle, l'homme ne peut plus se contenter des œillères posées par les guides touristiques, qui concentrent le regard sur les seuls éléments remarquables à visiter (villes ou monuments), pour mieux oublier la médiocrité ambiante des environs.

Désormais, le paysage dans son ensemble compte, la qualité de l'objet comme celle de son contexte.

Renaud Camus, fait une description

des paysages du Mont-Lozère qui dépasse le pittoresque. Sa perception d'un paysage d'altitude aux horizons vastes, infinis, ouverts sur le ciel, prend une dimension poétique, mystique même.

« L'herbe ici (sur le mont Lozère) est entourée de ciel, et nous aussi. Il y a beaucoup de ciel au-dessus de notre tête, évidemment, mais beaucoup aussi sous nos pas ; beaucoup devant, beaucoup derrière... »

L'herbe, le ciel et nous sommes pétris dans la même palpable matière, modelés dans une unique substance diffuse, allégés dans le sein d'une seule non-matière, une couleur sans support, une vue sans image, volume sans épaisseur, sans résistance, sans limites ni contours. Au sommet du Lozère on marche dans le ciel, indéfiniment... Nul effort spécial à fournir. Les jambes et le torse s'oublient, le promeneur est un corps glorieux, le sport serait un peu vulgaire : nous ne sommes pas des alpinistes. Nous sommes pourtant des passagers du vide, des compagnons errants de l'air, sentinelles au balcon de vivre, spectres joyeux dans la lumière ».

■
Bernard Pantel

Sources

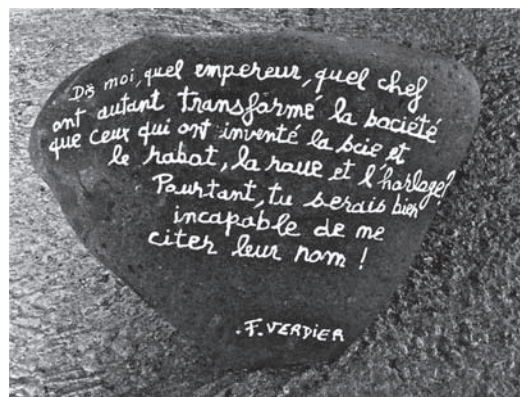
<http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/Lozere/enjeux6.asp>



Appel à collectage

Outils anciens artisanaux, vieilles ferrailles, objets anciens de la vie quotidienne...

« Glaner »... J'aime bien ce mot. Il vient d'un droit d'usage issu du moyen-âge. Une fois la récolte faite il autorise le ramassage de ce qui est tombé au sol, permettant aux plus démunis de se nourrir. Ce qui évite pertes et gaspillages.



Depuis mon arrivée à Vialas dans les Cévennes à la fin des années 60, grâce à mon activité de maçonnerie du bâti ancien, j'ai mis de côté (glané!) les outils, ferrailles et objets anciens que l'on me demandait de jeter à la poubelle ou à la décharge.

Les déchetteries n'existaient pas encore! J'étais fasciné par leurs formes, leurs couleurs, leurs patines, témoignage du temps qui passe!

Souvent, par jeu, j'essayais de retrouver leur usage. En observant de plus près leur technique de fabrication,

je découvrais parfois un savoir-faire étonnant rapidement perdu avec l'arrivée massive des produits industriels. Je ne pouvais pas accepter l'idée que ces objets allaient disparaître, ainsi que la mémoire des humains qui les avaient fabriqués et utilisés. Au cours des années des amis et des clients m'en ont offert. Je les ai reçus comme de précieux cadeaux. Parfois, la perspective d'en faire profiter les autres me venait à l'idée.

J'aime collecter les outils et les appareils destinés au travail de la châtaigne. Ce plaisir est lié à la restauration collective du moulin Bonijol de Figeirolles qui transformait en farine le seigle et la châtaigne.

Depuis quelques temps, on me reproche, gentiment et avec raison, de ne pas montrer ces « trésors »! J'ai donc entrepris d'organiser un espace modeste où installer ces objets afin qu'ils deviennent visibles c'est : mon glanage.

D'où mon appel à collectage!





Si vous avez des outils artisanaux ou des objets anciens qui « s'ennuient ! » et qui rêveraient d'être regardés et admirés par des visiteurs curieux, n'hésitez pas à me contacter. Je me ferai un plaisir de les accrocher à côté de leurs petits frères et sœurs, bien en vue, par famille d'usage. Je signalerai le nom de leur donateur et le lieu de leur provenance, si vous le souhaitez.

Ainsi, petit à petit, j'espère que mon glanage deviendra un lieu de découverte, de curiosité et de mise en valeur du patrimoine de ce monde rural encore proche. Monde si différent du nôtre et dont nous sommes issus.

■
Roland Mousquès



Pour me contacter

Roland Mousquès

Figeirolles

48 220 Vialas

04 66 41 03 34

roland.mousques@hotmail.fr



« Balade pour tous »

Un projet à long terme à l'Espinas

Le 10 mai dernier au cours de la journée « Savoir Faire et Châtaigniers » l'association Epi de Mains a conduit une première expérience : offrir à des personnes handicapées l'accès à une démonstration de greffe dans la châtaigneraie de l'Espinas.

TEXTE de Michelle JOLLY

Impression d'une voyageuse

« Une journée dans l'immensité des Cévennes, où l'on avait commandé le soleil, la gentillesse, la bonne volonté des gens, la bonne humeur et une certaine « joëlette » ! Indispensable pour mes jambes. Merci à tous pour cette merveilleuse journée... surtout à mes porteurs qui ont subi cette contrainte avec une constante gaieté. »



« Je fais connaissance avec la joëlette, chaise à porteurs du XXIème siècle »



« Je ne sais plus qui je salue de ce geste royal, mais mes accompagnateurs anglais apprécient. »

Le Parc National des Cévennes avait mis à la disposition des animateurs de la journée une joëlette, un chariot à une seule roue assurée par deux guides, un à l'avant, l'autre à l'arrière, et un ami de Rousse, lui aussi handicapé, est venu parcourir les premières pistes dégagées dans la châtaigneraie avec un fauteuil tout terrain (également financé par le Parc national). Ainsi deux personnes handicapées, François, jeune, seul, autonome sur son véhicule électrique, et Michelle, plus âgée avec la joëlette sont descendues, d'une barette à l'autre sur une première piste aménagée dans la forêt jusqu'à l'emplacement des démonstrations. Découverte partagée avec un public valide de la châtaigneraie en restauration, découverte des gestes précis de la greffe de châtaignier.

Cette journée expérimentale à laquelle quelques personnes à mobilité réduite ont bien voulu prêter leur concours nous a permis de découvrir un matériel de déplacement, de l'expérimenter sur ce terrain de l'Espinas encore difficile d'accès. Les participants ont découvert que la conduite de la joëlette comme du fauteuil tout terrain nécessitait un temps d'apprentissage. Et les animateurs du lieu ont pu prendre la mesure des difficultés d'accès dans ce terrain bien cévenol, c'est-à-dire assez pentu.

Les essais effectués ce jour-là marquaient surtout la toute première étape d'un projet qui prendra plusieurs années :

le relais bistrot est déjà accessible à des personnes sur fauteuil roulant, mais il s'agit d'aller beaucoup plus loin, de permettre aux visiteurs à mobilité réduite de quitter le restaurant et sa terrasse pour parcourir les bancels et la châtaigneraie sous le hameau. Les animateurs du lieu se proposent d'aménager sur l'ensemble du site des passages, des itinéraires adaptés, des aires de repos, de loisirs, des stations pour découvrir le panorama, les sites naturels, les constructions en pierres sèches. Ils veulent ouvrir les accès du site au plus grand nombre, aux personnes handicapées sur fauteuil roulant, aux aveugles, aux handicapés mentaux, et bien sûr aussi aux personnes âgées dont certaines gardent encore le souvenir de ce hameau de l'Espinass. Cet été déjà un chantier international de jeunes volontaires aménagera dans la châtaigneraie de nouveaux passages avec des aires de repos.

« Pourquoi n'avez-vous pas choisi un terrain plus plat pour accueillir des personnes handicapées ? », nous a-t-on déjà demandé. Pour les promoteurs de ce projet, il ne s'agit pas d'aménager un parcours spécialisé pour handicapés à la découverte de la nature, mais de permettre à ces derniers de profiter comme tout le monde de ce lieu merveilleux avec son panorama, sa châtaigneraie, ses barettes anciennes et de participer « comme tout le monde » aux activités organisées là.

C'est un projet porté par la commune de St Andréol de Clerguemort et l'association Epi de Mains, accompagnées par le Parc National des Cévennes et quelques personnes, dont certaines handicapées. Un groupe de travail s'est constitué pour le mettre en œuvre d'année en année.

Après une étude plus poussée des aménagements réalisables, des journées de travail volontaire seront organisées pour construire un premier parcours aménagé pour plusieurs types de handicaps avec des aires de repos, de pique-nique, de jeux pour enfants, un potager, des stations pour découvrir les constructions en pierres sèches.

De nouvelles personnes intéressées peuvent s'associer à ce projet ambitieux. Vous êtes les bienvenus !

Maurice Jeannet



« Quel plaisir de se sentir descendre sans effort, mais attention ça glisse ! »



« ça glisse, mais on est heureux ! Que c'est beau ces arbres tout autour ! »



« Peau contre peau, mariage du châtaignier, ils appellent cela une greffe, c'est plein de surprise, d'attente, d'espoir. »



« Superbe véhicule électrique tous terrains, indépendant, j'envie, cette indépendance. »

Renseignements

Association Epi de Mains
09 72 12 96 16



Un moment chaleureux autour de Daniel Mathieu

Jeudi 15 mai, c'était le tour de la commune de Saint Maurice d'accueillir la réunion mensuelle du conseil communautaire. En préambule à cette réunion, une sympathique manifestation était organisée en l'honneur de Daniel Mathieu, Président de la communauté de communes jusqu'au 10 mai dernier et qui n'avait pas souhaité renouveler son mandat.

Trente-cinq personnes se sont retrouvées autour d'un buffet bien garni pour partager un bon moment de convivialité. Le conseil communautaire était au complet, mais des amis, d'anciens et de nouveaux élus, les personnels de la communauté de communes, des membres d'associations... avaient tenu à participer à cet événement. La surprise fût grande pour Daniel, au moment où il entra dans la salle, accompagné de Claudette son épouse.

Jean-Paul Velay, maire de la commune, a souhaité la bienvenue à toutes ces personnes, excusant l'absence de Sophie Pantel, Conseillère générale, Vice Présidente de la Région, retenue à Montpellier pour ses activités et représentée par Jean Louis Servièrre, son suppléant au Conseil Général.

Jean-Pierre Allier, Président de la communauté de communes a rappelé les actions menées depuis l'origine de la collectivité, sous la présidence de Daniel Mathieu, insistant sur la qualité des échanges lors des

conseils communautaires et la volonté de faire avancer les projets initiés par chacune des communes, dans le respect démocratique des débats. Chacun a pu dire un mot amical ou adresser ses remerciements à Daniel Mathieu, soulignant ses qualités humaines, son désir d'œuvrer pour obtenir le plus large consensus lors des prises de décision et sa grande disponibilité lors des deux mandats précédents.

Daniel Mathieu, visiblement touché par ces marques de sympathie a dit son plaisir d'avoir travaillé à cette tâche enrichissante. Il a tenu à remercier les secrétaires qui se sont succédés à la communauté de communes et qui ont montré de grandes compétences. Il est revenu sur les moments importants qui ont précédé l'union des cinq communes, particulièrement au sein de l'Association de Développement du Canton. Daniel Mathieu n'a pas caché son émotion au moment de la remise du cadeau pour marquer l'évènement.

Un verre à la main, les discussions se sont poursuivies longuement avec les uns et les autres, l'occasion, pour Daniel, de revenir sur les étapes importantes de ses activités depuis son arrivée dans les Cévennes. Il faut croire que ce sont ses vacances aux Hortals, dans la famille de Claudette au tournant des années 60-70, qui lui (leur!) ont donné l'envie de choisir cette région pour y vivre. Cette décision s'est concrétisée en septembre 1978, avec l'arrivée à Saint Maurice, en location au logement de l'ancienne poste du village pendant près de deux ans. Daniel a même assuré la fonction d'employé communal à Saint Maurice pendant cette période! Puis ce fut l'installation au Régent et, tout de suite, le travail autour de la transformation de la châtaigne, avec la volonté permanente de porter toutes les valeurs de cette particularité cévenole qui périlait à ce moment-là. Dès 1982, Daniel participa énergiquement à la création de la Cuma du Ventalon initialement installée sur le thème du débroussaillage et de l'entretien de la châtaigneraie, puis, d'étape en étape,

Élodie Martin (secrétaire générale de la communauté de communes « Des Cévennes au mont Lozère », Alain Jaffard, Daniel Mathieu, Alain Ventura, Jean-Paul Velay, Jean-Pierre Allier, Magali Martinez, Camille Lecat



*Alain Jaffard,
Daniel Mathieu,
Alain Ventura,
Camille Lecat*

après des rencontres, des échanges, des débats, des études de marché... ce fut la création de l'entreprise Verfeuille en 1990. Un peu utopique pour certains à l'époque, cette affaire est en plein dynamisme de nos jours.

Il fut aussi question d'élections : Daniel Mathieu a été élu Maire de Saint Andéol de Clerguemort dès son premier mandat, en 1995 et sa participation à l'association de développement du canton née en cette fin des années 90 fut très active. Outre la présence aux nombreuses réunions, Daniel s'est investi au sein de cette structure, dans divers travaux de repérage et enquêtes sur le terrain, simultanément avec la mise en place de

liens associatifs, de contacts avec des organismes incontournables comme Mairie Conseils, la Caisse de dépôts et consignations... Bref : tout un travail dans l'ombre qui a permis de favoriser le passage à l'intercommunalité, le moment venu.

Au cours des discussions et apartés, Daniel a eu l'occasion de rappeler son attachement à la valorisation des ressources du territoire, à l'attrait économique des Cévennes et à l'installation de nouvelles familles. Un regret, peut-être, partagé par un grand nombre, celui de n'avoir pu voir Vialas rejoindre les cinq autres communes du canton dans notre intercommunalité au moment de la création de

la communauté des communes des Cévennes au mont Lozère.

S'il n'est plus Président de la communauté de communes, Daniel Mathieu reste Conseiller municipal à Saint Andéol de Clerguemort et il n'a pas opposé de résistance lorsqu'on l'a sollicité pour des activités un peu plus « ludiques » au sein de la Cyber Base, dans un avenir plus ou moins proche... Laissons-lui le temps de souffler un peu après ces deux mandats particulièrement dynamiques !

■

Jean-Paul Velay

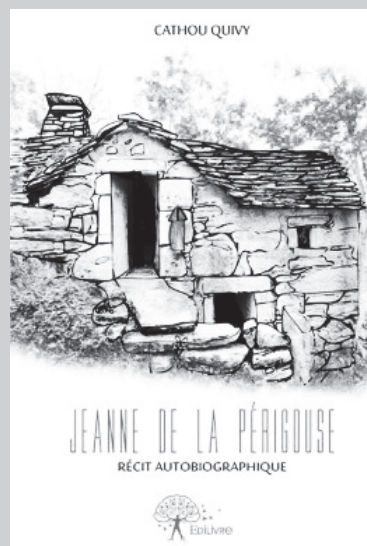
Jeanne de la Périgouse

une institutrice en Lozère

Le récit d'une vie, que l'histoire, la grande aurait oubliée, si la parole de son « héroïne », Jeanne Pourquier n'avait été recueillie et retranscrite avec elle par l'auteur, Cathou Quivy.

Partition à quatre mains, le livre est l'œuvre commune de ces deux femmes qui se sont rencontrées pendant de longs mois à la Périgouse (sur Sainte-Enimie), où Jeanne âgée de 94 ans réside désormais. Cette retraitée de l'Éducation nationale voulait « raconter sa vie pour que ses enfants sachent ce qu'elle avait fait de son existence ». Cathou, passionnée par les témoignages des gens d'ici, n'en était pas à son premier ouvrage sur ce sujet. C'est donc une histoire étonnante, tant les temps ont changé, que celle de cette toute jeune fille de 19 ans, juste sortie de l'École Normale de Nîmes, qui arrive dans un village du Causse Méjean à Cros-Carnon, pour prendre son premier poste d'institutrice. Jeanne est entrée à l'Éducation nationale comme d'autres s'engagent en mission. C'est une figure magnifique de ce que fut l'École de la République (même si ses premières armes se firent sous le Régime de Vichy en cette année de guerre 39-40). Jeanne porte haut les valeurs de la conscience professionnelle; de l'amour des enfants allant jusqu'à compléter sur ses propres deniers leur maigre déjeuné pris dans la salle de classe; Du dévouement et du courage, allant jusqu'à affronter les routes de l'époque, contre vents et tempêtes, pour regagner à temps, à pied ou en vélo, les postes de remplacement où elle était affectée. C'est ainsi qu'elle sillonna les chemins du Département, de Mas-Saint-Chély à Saint-Germain -de-Calberte, de Saint-Julien-du-Tourneil à Saint-Frezal-de-Ventalon à l'école de Vimbouches. Que d'écoles ont fermé depuis, transformées en résidences secondaires ou parfois même en ruines. On est confondu devant la vitalité qu'avaient alors nos campagnes, mais plus encore par les faibles moyens dont disposaient ces petites écoles rurales. Pas de chauffage, pas de matériel pédagogique, pas de cantine ni de ramassage scolaire... qui aujourd'hui accepterait de telles conditions de travail pour un salaire aussi modeste? Les temps ont changé, mais il est bon de savoir que l'éducation de tant de générations s'est faite grâce au dévouement de ces « hussards de la République ». La vie de Jeanne, sa vie de femme, de mère, nous est également contée dans ce livre plein d'authenticité et de chaleur humaine. Une belle histoire, un témoignage précieux pour toutes celles et tous ceux qui aiment à comprendre ce pays. Cathou Quivy, elle-même longtemps liée à l'Éducation Nationale a publié ce livre aux éditions Edilivre. On peut le trouver à la Maison de la Presse de Florac ou sur le site internet d'Edilivre. ■

Marie-Christine Lieber



T'as d'beau yeux, tu sais, la mouche

Les choses, petit peu à petit peu, s'installent.

Le zézaïement d'une mouche, toute l'éternité. Je parle d'une au soleil, une affamée. Celles-là, elles ont la pêche, ah ! la mouche. Des fois, en elle je voudrais être changé, pour voir ma voisine sans avoir à me cacher et pour entendre, mais alors là, beaucoup trop de mal. Pour être asticoté? Et slurp, le lézard, cet autre viandeur, peut-être le seul qui me batte en rapidité; lui il peut dormir des heures tandis que me faille vrombir sans trêve éveillée. Non, en effet, cela ne semble pas très raisonnable, pourtant, rien que pour avoir un instant ses yeux, j'aurais bien aimé essayer.

■
Paul Gachet

Fraissinet de Lozère conseil municipal 21 janvier 2014

*Présents : Molines
Dominique, Allier Jean-
Pierre, Commandré Yves,
Commandré Paul, Mazoyer
Thierry, Roure Gilbert ;
Durand Eugène, Bjornson
Langen Nils, Folcher
Christelle.
Excusés ayant donné
pouvoir de vote : Thoyer
Jean-Marie ; Lion Marie
Secrétaire de séance :
Gilbert Roure*

Le compte rendu du dernier conseil est adopté.

• **Spectacle organisé par notre commune pour les enfants de la Communauté de Communes des Cévennes au mont Lozère** : Il aura lieu à l'écomusée le samedi 8 février à 15 h 30 avec un spectacle de Marc Lemmonier. Les membres du Conseil qui le peuvent sont invités à préparer un gâteau (boissons commandées par la Mairie. Présence, vers 14 h, de quelques personnes, souhaitée).

• **Périmètre de Protection des captages du mont Lozère** : L'ONF a revu à la baisse ses prétentions (location annuelle ramenée de 1610 à 500 €). Le Conseil trouve trop cher cette location et va tenter de faire baisser encore cette proposition.

• **Point sur l'alimentation en eau du bétail à Runes** : L'ASTAF étudie le projet.

• **Chantier de jeunes international** : Sur proposition de Clémence Mallet, il est accepté le principe d'un camp de 3 semaines en juin 2014 avec 8 à 10 jeunes.

La participation de la commune est de 3000 € + 50 € d'adhésion + hébergement et encadrement. Les travaux consisteront à réparer les 2 béals de Fraissinet et nettoyer la cure.

• **Les travaux**

- Souches de cheminées de la cure : les zincs ont été changé. Le crépis et solins seront fait au printemps.

- Maison de Marie ; le chantier avance (menuiseries extérieures finies, crépis fini, cloisons, gaines et plomberie faites, chapes d'enrobage des gaines faites, ferronnerie en cours ainsi que les carrelages.

- **Gendarmerie du Pont de Montvert** : les appels d'offres sont fructueux (9 % en dessous de l'estimation qui s'élève à 750 000 € HT. - Le raccordement en eau de la maison de D. Daudé est en cours.

- Le raccordement de la moyenne tension en souterrain est fait ces jours-ci (Runes, Fraissinet, Le Fageas, Finialettes, Pont sans Eau et tout l'Est de la Commune, y compris le toit solaire de Fraissinet).

- Station d'épuration de Fraissinet : la reconsultation des 2 entreprises Galta et AB travaux est lancée. Pour le financement tout n'est pas à ce jour réglé.

- La peinture des « dos d'âne » sera faite prochainement.

• **Emprunt sur les travaux de Finialettes** : Sur proposition de la Caisse d'Épargne, le prêt à taux variable consenti est transformé en un prêt à taux fixe à 1.47 % d'intérêt annuel.

• **Modification des trois éclairages à l'entrée du Pont (Rue du 11 novembre)** : devis et étude technique demandés au SDEE

• **Charte du Parc** : Après débat le conseil adhère au volet territorial de la charte du Parc national des Cévennes par 7 pour, 2 contre et 2 abstentions

• **Vente du lot n° 2 à la ZA à Martin Michel** : cette vente est acceptée à l'unanimité au prix de 7 €/m² (sup : 904 m²).

• **Taxe d'habitation sur les logements vacants** : Cette taxe est instituée à l'unanimité.

• **Logements vacants de la Brousse** : C'est finalement M Tenant Pierre et son épouse qui prennent le logement de l'école de la Brousse (bas).

• **Cours d'alphabétisation** : un cours est mis en place sur le Pont pour 10 personnes, dont 2 de notre commune. Le Conseil accepte de financer 200 € pour ses cours, mais souhaiterait que les associations assurent ce genre de prestation.

• **Problèmes récurrents de dysfonctionnement des lignes Orange** : lecture est faite du courrier d'Isabelle Servièrre. La commune réécrit à Orange pour dénoncer le manque d'entretien des lignes.

• **Redécoupage cantonal** : Après débat le Conseil décide à l'unanimité de ne pas délibérer.

• **Un repas du Conseil Municipal** aura lieu le 7 mars 2014

Fraissinet de Lozère conseil municipal 30 mars 2014

*Excusés : Nils Bjornson
Langen (pouvoir à Yves)*

*Secrétaire :
Yves Commandré*

Lecture du courrier de Ségolène Dubois par Marie Lion, suite aux résultats des élections. Lecture du courrier de Nils Bjornson-Langen par Jean-Pierre Allier.

La séance commence par l'élection du maire à bulletins secrets. Élu à l'unanimité.

Élection des adjoints à bulletins secrets : Pour le poste de 1er adjoint : candidat unique Gilbert Roure, élu à l'unanimité. Pour le poste de 2ème adjoint : 2 candidats sont déclarés Dominique Molines et Nils Bjornson-Langen qui a donné pouvoir à Yves Commandré. Le vote donnera Dominique Molines élue avec 8 voix contre 1 pour Nils Bjornson-Langen et 2 bulletins blancs.

- Pour le poste de 3ème adjoint : candidat unique Yves Commandré, élu avec 9 voix et 2 bulletins blancs. À savoir que les 4 personnes élues seront les représentantes à la Communauté des Communes dont les réunions sont fixées un jeudi par mois à 20 h 30. J.Pierre Allier annonce sa candidature à la présidence de la Communauté de Communes. En ce qui concerne l'indemnité du maire et de ses adjoints, Il est décidé du maintien des indemnités fixées par l'État.

• **Représentation de la commune (syndicats, commissions, divers, ...)**:

- S.D.E.E : Nils Bjornson Langen et J.Pierre Allier

- SICTOM : 2 titulaires Christian Begon, Gilbert

Roure, 2 suppléants Paul Commandré, Nils.

- SIVU : 2 titulaires J.Pierre Allier, Christelle Folcher, 2 suppléants Dominique Molines, Marie Lion.

Il est demandé à ce que les suppléants soient convoqués comme les titulaires.

- SIVOM : 3 titulaires J.Pierre Allier, Dominique Molines et Thierry Mazoyer, 3 suppléants Nils Bjornson Langen, Yves Commandré et Régis Durand.
- Commission d'appels d'offres : 3 titulaires Yves Commandré, Thierry Mazoyer et Paul Commandré, 3 suppléants Régis Durand, Christian Begon et Dominique Molines.

- C.C.A.S : Pour le conseil municipal, J.Pierre Allier, Marie Lion, Christelle Folcher, Dominique Molines, Paul Commandré et Christian Begon. On propose comme citoyens : Ségolène Dubois, Marion Heraut, Cécile Duboscq, Jennifer Cezanne, Olivier Commandré.

- SAGE TARN AMONT : représentant J.P.Allier.

- Commission des impôts : Président J.Pierre Allier, Titulaires : Nils Bjornson Langen, Gilbert Roure, Thierry Mazoyer, Dominique Molines et Paul Commandré. Suppléants : Christelle Folcher, Christian Begon, Régis Durand, Marie Lion et Yves Commandré. Hors conseil, il est proposé : Georges Molines, Roland Molines, Patrick Pantel, J.François Velay, Christian Plagnes. Suppléants Benjamin Chapelle, Sophie Pantel, Philippe Roure, Thierry Roumejon et Jacques Cuinat.

- ASA-DFCI : titulaire Yves Commandré, suppléant

Thierry Mazoyer.

- Correspondant défense : Dominique Molines.

- Office du tourisme : titulaire, Nils Bjornson-Langen et suppléant Marie Lion.

- Sécurité routière : Christelle Folcher Suppléant Dominique Molines.

- Pays des Cévennes : Nils Bjornson-Langen . Suppléant Jean-Pierre Allier

- Commission du tourisme et cadre de vie : Yves Commandré, Nils Bjornson-Langen, Marie Lion, Gilbert Roure, Christian Begon et J.Pierre Allier, Ségolène Dubois et Roland Commandré.

- Commission d'information : J.Pierre Allier, Marie Lion, Christelle Folcher, Nils Bjorsen-Langen et Christian Begon. Citoyens : Ségolène Dubois, Isabelle Servière, Sylvie Mazoyer et Élodie Martin.

• **Dérogation demandée par la famille Boissier pour l'école** : la famille souhaite mettre leur fille à l'école de Florac. Le conseil vote de la façon suivante 3 abstentions 8 contre.

Le prochain conseil est fixé le mardi 22 avril 2014. Il sera précédé de la réunion du C.C.A.S qui aura lieu à 19 h 30.

Fraissinet de Lozère
conseil municipal
22 avril 2014

Présents : Jean-Pierre Allier, Christian Bégon, Nils Bjornson-Langen, Paul Commandré, Yves

Commandré, Régis Durand, Christelle Folcher, Marie Lion, Thierry Mazoyer, Dominique Molines, Gilbert Roure.

Secrétaire de mairie : Dominique Delmas.

Auditeur libre : Ségolène Dubois.

Secrétaire de séance : Marie Lion

- **Chemin des Bois (Finialettes)** : estimation du coût HT 15 800 €. Total HT des devis reçus :

Galta 10 070 €/Rouvière 13 684 €/Beau 14 360 €/Molines Alain 10 000 €/AB travaux 14 620 €

La commission d'appel d'offre propose : Galta. Le conseil municipal vote pour Galta (8 pour, 2 abstentions, 1 ne participe pas au vote).

- **Mairie** : achat du terrain pour l'accès handicapé de la mairie : 760 m², estimation 7 000 € par France Domaine (marge possible de négociation de + ou - 10 % conseillée). Délibération à l'unanimité pour augmenter la proposition de 20 % (soit 8 400 €).

- **Pré du Moulin** : demande de JM. Brunel de viabilisation (amenée des réseaux) de son terrain et d'achat du terrain entre son terrain et la voie. Proposition faite par l'ancien conseil de lui vendre 99,5 m² de terrain communal à 32 €/m², soit 3 184 €, correspondant au coût de cette viabilisation. JM. Brunel ne veut que 46 m² (le reste étant non constructible, berge du ruisseau). 4 possibilités semblent s'offrir au conseil pour cette opération : 1) vente de 46 m² (1472 €) 2) vente de 46 m² + demande de participation

à la viabilisation 3) étude-devis du coût réel du raccordement au réseau et facturation à Brunel 4) pas de vente du terrain,

Choix de maintenir la vente du terrain au même prix (3184 €) pour 99,5 m² ou 46 m² à son choix.

- **Marchés et suivi des travaux de voirie** : la DDT ne le fait plus. C'est Lozère Ingénierie (agence départementale) qui pourra le faire pour les communes. Subventionné 40 %. vote : 2 contre, 9 pour.

- **Élargissement de la RD35 (Pont Runes et Fraissinet)** : achat du sectionnal par conseil général (271,50 €).
- **Station d'épuration** : début des travaux de la station de Fraissinet prévus fin mai 2014 (Galta).

- **Redécoupage cantonal** : choix des conseillers de ne toujours pas délibérer.

- **Eau non potable de Rûnes** : c'est l'ASTAF qui fait la maîtrise d'œuvre. C'est subventionné à 50 % pour un programme à 26 000 € pour alimenter 3 pâtures. Délibération à l'unanimité.

- **Gestion du Tarn amont (de Millau à St Maurice de V.)** : vote pour autoriser le maire à signer la convention de gestion (autorisation d'usage de l'eau, entretien des berges, lutte contre les inondations,...). L'agence de l'eau conditionne ses aides aux communes adhérentes, notamment pour la station d'épuration de Fraissinet. On revote notre adhésion à ce fonctionnement.

- **Calendrier** : prendre les contacts nécessaires pour caler un calendrier commun des animations locales et éviter les dates en doublon; contacter le foyer rural Passe Montagne pour travailler en commun le

spectacle hivernal pour les enfants organisé à tour de rôle par les communes de la communauté de commune « des Cévennes au Mont Lozère ».

- **Commission « tourisme et cadre de vie »** prévue le 6 mai à 20 h 30.

- **Arbres des élus** le 8 mai à 10 h 30.

- **BUDGET - Budget général de la commune : quelques rappels/infos**

*Recettes = PnC, dotation état (dont Kms de voiries), impôts locaux, loyers,

*Budget eau (travaux des captages faits pour 80 ans environ)/Budget assainissement : les 2 budgets doivent être équilibrés (sauf qu'on doit amortir en faisant comme si on n'avait pas de subventions : gros amortissement à prévoir du coup)

*Problème de la TVA : la communauté de commune fonctionne sans avancer la TVA, au contraire de la commune qui doit faire son budget en avançant la TVA pendant 2 ans.

*Publication de notes : endettement de la commune/habitant : 9/20. Endettement env. 320 000 €. Mais cela inclut les coûts des logements et de l'eau qui sont compensés (travaux logements/loyers, eau/vente de l'eau). Sans les logements (travaux du logement de La Brousse et celui du dessus de la mairie) et l'eau, l'endettement est de 150 000 € (cimetière, enfouissement réseaux...).

*Groupe scolaire de l'Estournal : coût + de 2000 €/enfant; passage à 1400 €/enfant l'an prochain avec la fin du remboursement de l'emprunt (l'école a 20 ans!).

- Approbation à l'unanimité du compte administratif (constat des dépenses de 2013)

- Approbation à l'unanimité du compte de gestion (dépenses constatées par le comptable)

Budget de l'eau déficitaire, fonctionnement comme investissement (versement à faire du budget de la commune vers le budget de l'eau).

- Vote à l'unanimité du budget communal 2014 avec une légère augmentation des taxes de 5 % soit TH=8, 16 TF=6, 27 TFNB=267, 11 CFE=23,78

- Subventions aux associations : AOC

châtagnes 100, ASADFCI 1200, Pompiers 200, Atelier montivertipontain 100, Ballet bross 50, Cineco 100, CF le Pont 150, CF La Brousse 400, CUMA 200, Épi 2 mains 25, Foot 350, Passe Montagne 700, GV 200, Arbre aux abeilles 75, Accroches 300, Aînés Ruraux 200, Amis livre 550, ML élevage 500 Radio Bartas 100, Relais Espinas 25, Théâtre clandestin 300, Clédes des chants 100.

- **Régie de l'Eau compte 2013 et budget 2014**

Les dépenses de fonctionnement 2013 : 23 537 €, dont 8 043 € d'intérêt d'emprunts, et 15 494 € de charges

diverses (analyses d'eau, redevances Agence de l'eau, réparations, Spanc...).

Les recettes : 29 936 € permettent donc de couvrir les dépenses de fonctionnement, mais ne permettent pas de financer totalement l'emprunt en capital de 7291 € (dépenses d'investissement) et les nouvelles dépenses (emprunt à réaliser pour la mise aux normes des captages et pour la station d'épuration de Fraissinet de Lozère).

Dépenses				Recettes			
		€	€		€	€	
Fonctionnement				Fonctionnement			
73	FNGIR (reversement Etat)	18 000,00	17445,00	2	Excédent n -1	94 449,63	70 859,45
60	Charge à caractère général	23 500,00	16 700,00	64	Chges personnel (reversement)	20 000,20	19 200,00
61/2/3	Services extérieurs	79 675,33	66 360,00	70	concessions, redevances.rbt	17 490,00	9 990,00
64	Charges de personnel	44 333,34	38 000,00	73	Impôts et taxes	71 796,00	66 261,00
65	Autres charges de gestion	90 979,96	89 174,39	74	Dotation Etat(DGF 88 272)	115 289,80	125 534,00
	dont (indemnité élus 18 800)				(Dot Nat péréquation 3 293)		
	(contingent d'incendie 8 410)				(DSR 9 376)		
	(contingent sivu, ... 50 000,00)				(Exo taxes compensés, 11 549,8)		
	(subvention asso 6 000)						
66	Charges financières						
67	charges exceptionnelles	7 400,00	6 383,00				
22	dépenses imprévues	20 000,00	16 895,06				
23	Virement en recettes d'invest.	30 000,00	40 000,00	75	Location logement	7 500,00	11 000,00
68	dotation amortissement	13 447,00	13 447,00	77	Produits exceptionnels	810,00	1 560,00
	TOTAL	327 335,63	304 404,45		TOTAL	327 335,63	304 404,45
Investissement				Investissement			
1	Déficit reporté		147,93	21	Virement de la section de fonct.	30 000,00	40 000,00
1641	Emprunt	23 947,00	20 260,08	###	Fonds Compensation TVA	12 000,00	14 000,00
211	terrains nus		1 808,00	1068	Excédent de fonctionnement	22 016,18	
213	instal + sub ccas	42 000,00	35 000,00	###	Taxe d'Aménagement	2 000,00	2 000,00
	Transfert budget Eau	30 814,00	15 407,00	1025	dons legs	460,00	2 000,00
2131	Constructions	30 000,00				32 400,00	45 400,00
110	Travaux						11 115,00
	(Eau non potable Runes	32 690,00	20 000,00	1321	Subvention Etat	5 000,00	11 165,75
	coral la brousse	700,00	3 000,00	1322	Subvention Région	42 345,00	55 893,00
	mairie + presbytère	59 600,00	37513,82	1323	Subvention Département	49 232,90	109 345,40
	(voirie	18 882,89	28117,06				
	(chemins ruraux	15 000,00	33 000,76		vente terrains	11 116,00	
	la brousse les clauzes runes	34 121,60	89 077,80				
	mat informatique logiciels	7 000,00	4 000,00		dotation amortissement	13 447,00	13 447,00
	(plu 35 000)	17 335,08	35 000,00	1328	Sub autres		
	Enfouissement Finialettes	1 882,30	61 664,25	1328	Emprunt	98 955,79	105 989,84
	murs inondation +voirie		15				
	Racoules		638,07	1326	PNC plu	3 000,00	3 000,00
20	dépenses imprévues	10 000,00	11 643,74	1332	amendes de police + vente terrains	2 000,00	1 922,52
	Total	323 972,87	415 278,5		Total	323 972,87	415 278,5

Fraissinet de Lozère CCAS 22 avril 2014

Présents (9) : Jean-Pierre Allier, Jennifer Cézanne, Olivier Commandré, Paul Commandré, Ségolène Dubois, Cécile Duboscq, Christelle Folcher, Marie Lion, Dominique Molines.
Absents : Marion Héraut.
Secrétaire de séance : Marie Lion

• Actions habituelles

- paniers-repas de Noël (aux personnes de plus de 75 ans résidentes permanentes sur la commune)
 - aide aux études supérieures
 - subventions aux associations à caractère social et présentant un ancrage local
- Action ancienne exceptionnelle**

- travaux dans le logement possédé en commun avec le CCAS du Pont de Montvert pour une location à l'association des Métiers d'Art en Cévennes (AMAC) en 2013

• Recettes habituelles

- 30 % des recettes des concessions dans les cimetières
- loyer du logement donné en commun aux CCAS du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère
- dons ponctuels et subventions éventuelles

• Propositions discutées

- quels besoins pour rompre l'éventuel isolement (personnes âgées, parent isolé...)
- quelles actions possibles pour encourager une meilleure

alimentation de certaines personnes âgées ?

- optimiser l'organisation de l'aide à domicile en sollicitant de nouveau le conseil général pour limiter la concurrence entre les organismes actuels (Présence rurale, ADMR, ALAD)

- quels sont les besoins : idée de lancer un sondage

- maintien de l'aide aux études supérieures : mieux communiquer pour encourager l'envie de poursuivre des études supérieures, affecter la dépense de cette aide à une motivation scolaire du jeune concerné pour l'impliquer en échange de ce don

- encourager les jeunes (ou moins jeunes) à une mobilité souvent nécessaire : proposition d'une aide de 50 € par personne pour l'obtention du 1er permis de conduire

- dans le même sens, désstresser les jeunes face à l'éloignement familial : idée non retenue pour l'instant d'une aide à partir en colonie de vacances

- développer le lien social : relancer l'idée d'un « apéro hivernal », ou/et d'un accueil des nouveaux habitants, abandonnée en cours de mandat précédent. Réfléchir à une version attractive

- contacter le CCAS du Pont de Montvert pour caler d'éventuelles actions communes

• Création d'une commission de travail « sonder les besoins sociaux »

- objectifs : élaborer un questionnaire pour sonder les habitants de la commune sur leurs besoins sociaux
- puis, selon les réponses,

re-travailler les thèmes suivants (nouvelle version d'un « apéro d'hiver » pour améliorer le lien social ; ateliers pour les enfants/mamans isolées/assistantes maternelles...)

- commission coordonnée par Marie, rassemblant Cécile, Jennifer, Ségolène, Marie. Réunion prévue le jeudi 22 mai 2014.

• **Prochaine réunion du CCAS** prévue cet automne (en évitant les mardi/mercredi soir, plutôt après 20 h).

• Votes

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2013

Vote du budget 2014

• CCAS : compte 2013 et budget 2014

Les dépenses 2013 : 2 892.54 € dont Colis de Noël aux + de 75 ans (réalisés par l'ESAT Concoules) 475 €, subvention associations 560 € (admr 150, una 100, resto du cœur 100, asso. sport école Florac 30, foyer socio collège 180) + bourse aux étudiants boursiers 750 (3x250). + 111.87 € Assurances Locaux CCAS + 995 € achats matériel locaux CCAS.

• **Les Recettes 2013 :** 761.24 € Location pour 1/2 de la maison à l'AMAC (artisans d'Art) au Pont de Montvert (ancienne bouquinerie, pharmacie, perception, qui a été retapé par l'AMAC en contrepartie de 9 mois de loyer).

Soit un déficit exceptionnel de 2100 € qui sera compensé par une subvention de la commune.

• **Pour 2014** les recettes retrouveront leur montant annuel (2810 €) pour pouvoir financer : Colis

de Noël 500 €, Bourse aux étudiants : 1250 €, subvention aux associations 640 € (ADMR 150, UNA 100, resto du cœur 100, asso. sport école Florac 30, foyer socio collège 180), assurances 120 € et une aide nouvelle pour « Passer le permis de conduire pour la première fois » de 50 € (50 x 6). Le budget voté est un peu supérieur pour donner au maire la possibilité d'une aide exceptionnelle (maxi 500 €).

Fraissinet de Lozère Conseil municipal 20 mai 2014

Présents : Tous sauf Gilbert Roure (excusé).

Secrétaire :

Dominique Molines

Approbation des CR du 30 mars et du 22 avril 2014

• **Mise en place des bureaux de vote** du 25/05/2014 : de 7 h 45 à 11 h Yves, Nils et Jean-Pierre; de 11 à 14 h Marie, Thierry et Paul, de 14 à 16 h 30 : Régis, Christian et Dominique, de 16 h 30 à 18 h (19 h avec dépouillement) : Gilbert, Jean-Pierre et Ségolène.

Compte Rendu commission tourisme du 6 mai 2014

• Une réunion est programmée avec Sophie Pantel, Conseillère générale et Présidente de l'OT, afin d'améliorer la signalisation routière touristique, la cascade Runes et évoquer les problématiques de développement (accueil des cars...). Le sentier de Monjol sera balisé dans

les jours à venir et équipé de panneaux (4), tables (3), bancs (4). D'autres panneaux seront posés sur le sentier du Viala- Racoules et dans les villages avec des explications en français et anglais. Un banc est mis au cimetière.

- **Chantier international (du 8 au 28 juin) avec 8 jeunes et 2 encadrants** qui travailleront à nettoyer le presbytère et améliorer les 2 béals de Fraissinet. Dans le cadre de ce séjour, plusieurs rendez-vous : le lundi 9 juin (de Pentecôte) à 18 h : apéro d'accueil devant la mairie; le samedi 14 et dimanche 15 juin : randonnées à la découverte des villages (Fraissinet, Finialettes, La Brousse, Les Clauzes, Runes puis Fraissinet, Racoules, Le Viala, Plaisance). Les jeunes invitent la population le 19 juin en soirée à Fraissinet (devant Mairie) pour un repas international.

- **Station d'épuration de Fraissinet de Lozère** : Galta commence les travaux ; les ouvrages préfabriqués ont été validés et commandés. Les plans d'exécution sont validés.

- **Infos de la Communauté de communes** : beaucoup de travail pour notre nouveau président, Jean-Pierre Allier, avec de nombreux chantiers en cours : Atelier de l'Espinassas, chemin Stevenson et maison de Marie en voie de finition (réceptions, avenants, etc...), gendarmerie (terrassements finis, gros œuvre commencé), Maison au dessus de la route à l'Espinassas (lancement des travaux début juin), presbytère du Pont (lancement des marchés). Il faut aussi faire fonctionner au mieux la cyberbase, maison de l'emploi et relais

de service publics, la crèche multi sites Tournicoton et travailler les partenariats pour les nouveaux programmes européens.

- **Décision Modificative** votée de 3 000 € pour dernière facture concernant l'enfouissement de Finialettes.

- **Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Tarn Amont** : 6 pour, 4 abstentions.

- **Rencontre estivale programmée** : vendredi 8 août : 18 h (recueil des doléances), 19 h (apéro débat). Où?

- **Mise en place d'un calendrier des animations locales et amélioration de l'information à mettre en place** : une commission sera créée et réunie fin juin.

- **SICTOM** : Christian nous informe qu'il a été élu au bureau et que le président élu est M Giavanassi de Rousses (Discours très émouvant de Michel Chabrol, ancien président).

- **Amélioration esthétique du quartier Plaisance** : une réunion à l'initiative de Christian a permis d'avancer sur des propositions : modifier l'emplacement des 2 poubelles situées devant Chaptal (dalle béton + cadre bois), mise en place d'un conteneur sur la voie haute de Plaisance, au milieu de Plaisance (avec dalle et cadre bois), consolidation des rambardes en fer forgé, nettoyage du fossé en face de la maison Richard, mise en place d'une grille au niveau de la maison Pellecier. Ces points sont validés et feront l'objet de travaux dans les mois à venir. Depuis et, à sa demande, les habitants ont enlevé les stockages sur domaine public. Le conseil municipal peut accorder

sur demande, un dépôt provisoire sur domaine public, mais ce dernier doit rester le plus provisoire possible.

- **Réservoirs d'eau à Runes** : Ils viennent d'être vidangés, nettoyés, javellisés et remis en eau. Celui de la Brousse sera fait prochainement.

- **PLU** : Une nouvelle réunion est organisée le 4 juin à 14 h



Secrétaire (s) de la séance :

Yves Élie LAURENT

Ordre du jour :

- Approbation cm janvier
- Point sur travaux
- Horaires Poste
- Appartement poste
- Point gîte Champ long
- Utilisation gîte communal fin aout
- Thermographie
- Maison Martin : estimation domaines
- Déchetterie : rapport 2012
- Propositions animations 2014 (Clède des Chants, Raid Handi Va!...)
- Comptes rendus réunions
- Questions diverses (téléphonie mobile à Finiels, chartes forestières.

Délibérations du conseil :

Avis sur le projet de redécoupage cantonal (DE 2014 001) Le Conseil Municipal

Vu le le Code général des

Collectivités Territoriales, notamment son article L.3113-2 Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, notamment son Titre 1 er ; considérant que la loi visée ci-dessus implique, notamment en raison de la réduction de moitié du nombre de cantons, la révision globale de la carte cantonale du département de Lozère ; considérant que, depuis leur création en 1791 et leur délimitation générale de 1801, les limites des cantons de la France métropolitaine n'ont, pour les trois cinquièmes d'entre eux, jamais été modifiées, que 56 scrutins s'y sont déroulés depuis qu'ils sont devenus en 1833 le territoire d'élection des conseillers généraux ; considérant que le canton, qui constitue une unité administrative intermédiaire entre les communes et le département, sert aussi de base à d'autres découpages administratifs, économiques ou judiciaires, qu'il est également le territoire d'intervention de différents services publics, comme la gendarmerie, l'éducation ou La Poste, qu'il définit en outre le cadre dans lequel sont collectées des statistiques ; considérant qu'une révision complète de la carte cantonale aurait dû normalement relever du pouvoir législatif le décret n'étant prévu que pour des mises à jour « à la marge » ; considérant dès lors que ce bouleversement de la carte communale ne saurait intervenir que dans la transparence et la concertation ; consi-



dérant que les conseillers municipaux, qui vivent au quotidien dans leur commune la réalité du territoire cantonal et des liens entre les communes nés de l'appartenance à ce territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles; considérant que la consultation des conseils municipaux a été entièrement oubliée par l'actuel gouvernement au mépris de la démocratie; considérant qu'en conséquence, la concertation qui aurait du précéder la publication du décret de délimitation du décret de délimitation des nouveaux cantons ne devait pas se borner au seul avis du Conseil Général exigé par la loi, exprimé sur un projet qui lui aura été transmis six semaines auparavant; qu'elle aurait du prendre la forme d'« Assises du redécoupage départemental dans la transparence » permettant aux élus départementaux, communaux et communautaires comme aux forces vives des chambres consulaires, aux entreprises, aux associations et à tout habitant du département d'exprimer leur opinion, en recourant notamment à un site internet ouvert au public et à des cahiers d'observations ouverts à l'Hôtel du Département et en mairie; que la seule information à destination des communes et des EPCI a été faite à l'initiative du Conseil général; considérant que la délimitation des nouveaux cantons devrait s'efforcer de maintenir la représentation de l'ensemble des territoires du département au sein de l'assemblée départemen-

tales; qu'en effet, l'objectif de parité poursuivi par la loi du 17 mai 2013 ne saurait justifier une atteinte au principe d'égalité des territoires; considérant que la seule référence au critère démographique, fondé sur un encadrement strict de la population de chaque canton par rapport à la population moyenne, conduirait inévitablement à la sur-représentation des parties urbaines, au détriment des secteurs ruraux, dont plusieurs cantons seront en général regroupés; considérant que le projet gouvernemental augmente le nombre de communes par canton, la taille des cantons, les distances à parcourir, et complexifie d'autant la tâche du binôme d'élus;

Considérant que cette réforme supprime le statut de chef-lieu de canton de 24 communes de Lozère avec la suppression de la dotation afférente; considérant que cette délimitation devrait également respecter, dans la mesure du possible, les limites des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui constituent aujourd'hui le cadre privilégié des relations entre les communes considérant que le rattachement de notre commune à ce nouveau canton ne respecte ni nos traditions, ni les intérêts économiques, sociaux et démocratiques des habitants de la commune, éléments qui trouvent leur traduction dans l'intercommunalité actuelle. Nous en voulons pour preuve : Le contexte géographique : le projet de nouveau canton est situé de part et d'autre du Mont Lozère. Celui-ci constitue une barrière géographique natu-

relle. Il est par exemple impossible avec des moyens raisonnables de maintenir ouvert le col de Finiels. Le contexte paysager, géologique, les régimes hydrographiques sont totalement différents.

Structurations administratives et services publics :

Le canton actuel du Pont de Montvert qui dépend de l'arrondissement de la Sous Préfecture de Florac, est le territoire d'une communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère » au Sud de ce Massif qui en raison des réalités locales a engagé un travail pour fusionner avec les Communautés de communes de Florac et de Tarnon-Mirvente. Ce territoire est aussi membre du Syndicat Mixte « Pays Cévennes } dont le chef-lieu est Alès, adhérent au SPANC de ce Pays Cévennes, membre du SICTOM des bassins du Haut Tarn. En ce qui concerne les services publics, ce sont : démarches administratives à Florac avec la Sous Préfecture, les mêmes communautés de brigades de gendarmerie entre le Pont de Montvert et Florac, accès à un complexe culturel commun à la vallée du Tarn et des Cévennes (La Genette Verte), même unité technique territoriale pour les routes entre Florac et le Pont de Montvert, même circonscription de Florac pour l'Éducation nationale, collèges à Florac et Vialas en termes de santé et social, centre Médico-Social, services aux personnes âgées et à la petite enfance sont basés à Florac, les gardes médicales et pharmaceutiques sont organisées avec le secteur de Florac, la

profession agricole est rattachée à la chambre d'agriculture de Florac. Aucune structure administrative ou sociale n'est organisée sur un territoire de part et d'autre du mont Lozère. Ce sont deux bassins de vie et d'habitat totalement distinct.

Économique : les limites de l'Appellation Origine Contrôlée Pélardon qui s'arrêtent à la crête des communes de Fraissinet de Lozère et de Pont de Montvert, l'atelier de transformation agricole à Florac CFPPA est utilisé par les producteurs Cévenols exclusivement. Dans le domaine du tourisme, ce territoire situé en zone coeur du Parc national des Cévennes, il est entièrement classé en zone UNESCO, classement qui s'arrête aux crêtes du mont Lozère, Historique et Culturel : L'histoire de notre commune et de son canton est très marquée par la guerre des Camisards, le Pont de Montvert en est un lieu de déclenchement. Les habitants de ce territoire ont un attachement viscéral à cette histoire et à cet esprit de résistance qui demeure très fort et qui a marqué les engagements politiques et les valeurs portés par les habitants : ce territoire est majoritairement protestant comme le reste des Cévennes. Ce territoire est aussi avec le rassemblement de Champdomergue, haut lieu de la résistance huguenote et pendant la 2ème guerre mondiale sur la commune de Saint Frézal de Ventalon, un lieu emblématique du rassemblement des protestants (le second après Mialet dans le Gard). De nombreux écrivains, dont

Robert Louis Stevenson, se sont suffisamment exprimés sur le sujet : le canton du Pont de Montvert fait partie intégrante du territoire des Vallées Cévenoles. Considérant que ce projet de découpage gouvernemental qui se fait au mépris de nos intercommunalités et des années de travail qui avaient permis l'affirmation de la coopération entre nos communes, ce porte gravement préjudice à la vie et à la capacité de nos territoires à porter des projets. Considérant, au vu des motifs exposés ci-avant, que cette réforme aberrante tant à l'égard des intérêts de nos concitoyens que des valeurs de la démocratie, ne pourrait aboutir sans nuire gravement à l'avenir et à la liberté de nos territoires et de leurs habitants ; Et après en avoir délibéré s'oppose au projet de redécoupage tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil général de Lozère demande à être rattachée à un territoire Sud du Mont Lozère cohérent avec l'histoire, la culture, la géographie et la vie de notre commune ancrée dans un bassin de vie et d'habitat commun à la région Sud du mont Lozère.

Avis sur le projet de redécoupage cantonal (DE 2014 002) Le Conseil Municipal Vu le le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3113-2

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, notamment son Titre 1 er ; considérant

que la loi visée ci-dessus implique, notamment en raison de la réduction de moitié du nombre de cantons, la révision globale de la carte cantonale du département de Lozère ; considérant que, depuis leur création en 1791 et leur délimitation générale de 1801, les limites des cantons de la France métropolitaine n'ont, pour les trois cinquièmes d'entre eux, jamais été modifiées, que 56 scrutins s'y sont déroulés depuis qu'ils sont devenus en 1833 le territoire d'élection des conseillers généraux ; considérant que le canton, qui constitue une unité administrative intermédiaire entre les communes et le département, sert aussi de base à d'autres découpages administratifs, économiques ou judiciaires, qu'il est également le territoire d'intervention de différents services publics, comme la gendarmerie, l'éducation ou La Poste, qu'il définit en outre le cadre dans lequel sont collectées des statistiques ; considérant qu'une révision complète de la carte cantonale aurait dû normalement relever du pouvoir législatif, le décret n'étant prévu que pour des mises à jour « à la marge » ; considérant dès lors que ce bouleversement de la carte communale ne saurait intervenir que dans la transparence et la concertation ; considérant que les conseillers municipaux, qui vivent au quotidien dans leur commune la réalité du territoire cantonal et des liens entre les communes nés de l'appartenance à ce territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et

culturelles ; considérant que la consultation des conseils municipaux a été entièrement oubliée par l'actuel gouvernement au mépris de la démocratie ; considérant qu'en conséquence, la concertation qui aurait précédé la publication du décret de délimitation du décret de délimitation des nouveaux cantons ne devait pas se borner au seul avis du Conseil Général exigé par la loi, exprimé sur un projet qui lui aura été transmis six semaines auparavant ; qu'elle aurait du prendre la forme d'« Assises du redécoupage départemental dans la transparence » permettant aux élus départementaux, communaux et communautaires comme aux forces vives des chambres consulaires, aux entreprises, aux associations et à tout habitant du département d'exprimer leur opinion, en recourant notamment à un site Internet ouvert au public et à des cahiers d'observations ouverts à l'Hôtel du Département et en mairie ; que la seule information à destination des communes et des EPCI a été faite à l'initiative du Conseil général ; considérant que la délimitation des nouveaux cantons devrait s'efforcer de maintenir la représentation de l'ensemble des territoires du département au sein, de l'assemblée départementale ; qu'en effet, l'objectif de parité poursuivi par la loi du 17 mai 2013 ne saurait justifier une atteinte au principe d'égalité des territoires ; considérant que la seule référence au critère démographique, fondé sur un encadrement strict de la population de chaque canton par rapport à la popu-

lation moyenne, conduirait inévitablement à la sur-représentation des communes urbaines, au détriment des secteurs ruraux, dont plusieurs cantons seront en général regroupés ;

Considérant que le projet gouvernemental augmente le nombre de communes par canton, la taille des cantons, les distances à parcourir, et complexifie d'autant la tâche du binôme d'élus ; considérant que cette réforme supprime le statut de chef de canton de 24 communes de Lozère avec la suppression de la dotation afférente ; considérant que cette délimitation devrait également respecter, dans la mesure du possible, les limites des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui constituent aujourd'hui le cadre privilégié des relations entre les communes considérant que le rattachement de notre commune à ce nouveau canton ne respecte ni nos traditions, ni les intérêts économiques, sociaux et démocratiques des habitants de la commune, éléments qui trouvent leur traduction dans l'intercommunalité actuelle. Nous en voulons pour preuve :

- Le contexte géographique : le projet de nouveau canton est situé de part et d'autre du mont Lozère. Celui-ci constitue une barrière géographique naturelle. Il est par exemple impossible avec des moyens raisonnables de maintenir ouvert le col de Finiels. Le contexte paysager, géologique, les régimes hydrographiques sont totalement différents.

- **Structurations administratives et services publics :** Le canton actuel du Pont de Montvert qui dépend de l'arrondissement de la Sous Préfecture de Florac, est le territoire d'une communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère » au Sud de ce Massif qui en raison des réalités locales a engagé un travail pour fusionner avec les Communautés de communes de Florac et de Tarnon-Mimente. Ce territoire est aussi membre du Syndicat Mixte « Pays Cévennes » dont le chef-lieu est Alès, adhèrent au SPANC de ce Pays Cévennes, membre du SIC-TOM des bassins du Haut Tarn. En ce qui concerne les services publics, ce sont : Les démarches administratives à Florac avec la Sous Préfecture, les mêmes communautés de brigades de gendarmerie entre le Pont de Montvert et Florac, accès à un complexe culturel commun à la vallée du Tarn et des Cévennes (La Genette Verte), même unité technique territoriale pour les routes entre Florac et le Pont de Montvert, même circonscription de Florac pour l'Éducation nationale, collèges à Florac et Vialas en termes de santé et social, centre Médico-Social, services aux personnes âgées et à la petite enfance sont basés à Florac, les gardes médicales et pharmaceutiques sont organisées avec le secteur de Florac, la profession agricole est rattachée à la chambre d'agriculture de Florac Aucune structure administrative ou sociale n'est organisée sur un territoire de part et d'autre du Mont Lozère. Ce sont deux bassins de vie et d'habitat totalement distinct.

- **Économique :** les limites de l'Appellation Origine Contrôlée Pélarion qui s'arrêtent à la crête des communes de Fraissinet de Lozère et de Pont de Montvert, l'atelier de transformation agricole à Florac CFPPA est utilisé par les producteurs Cévenols exclusivement. Dans le domaine du tourisme, ce territoire situé en zone coeur du Parc national des Cévennes, il est entièrement classé en zone UNESCO, classement qui s'arrête aux crêtes du mont Lozère,

- **Historique et Culturel :** L'histoire de notre commune et de son canton est très marquée par la guerre des Camisards, le Pont de Montvert en est un lieu de déclenchement. Les habitants de ce territoire ont un attachement viscéral à cette histoire et à cet esprit de résistance qui demeure très fort et qui a marqué les engagements politiques et les valeurs portés par les habitants : ce territoire est majoritairement protestant comme le reste des Cévennes. Ce territoire est aussi avec le rassemblement de Champdomergue, haut lieu de la résistance huguenote et pendant la 2ème guerre mondiale sur la commune de Saint Frézal de Ventalon, un lieu emblématique du rassemblement des protestants (le second après Mialet dans le Gard). De nombreux écrivains, dont Robert Louis Stevenson, se sont suffisamment exprimés sur le sujet : le canton du Pont de Montvert fait partie intégrante du territoires des Vallées Cévenols. Considérant que ce projet de découpage gouvernemental qui se fait au mépris de

nos intercommunalités et des années de travail qui avaient permis l'affirmation de la coopération entre nos communes, porte gravement préjudice à la vie et à la capacité de nos tenitoires à porter des projets Considérant, au vu des motifs exposés ci avant, que cette réforme avenante tant à l'égard des intérêts de nos concitoyens que des valeurs de la démocratie, ne pouvait aboutir sans nuire gravement à l'avenir et à la liberté de nos territoires et de leurs habitants ; Et après en avoir délibéré s'oppose au projet de redécoupage tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil général de Lozère demande à être rattachée à un territoire Sud du Mont Lozère cohérent avec l'histoire, la culture, la géographie et la vie de notre commune ancrée dans un bassin de vie et d'habitat commun à la région Sud du mont Lozère.

Motion : maintien des horaires d'ouverture du bureau de poste (DE 2014 003)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal une demande ayant été faite par

l'administration de la Poste lors d'une entrevue. La Poste souhaite réduire les temps d'ouverture du bureau du Pont de Montvert en supprimant une demi-journée d'accueil des clients. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre toute réduction des temps d'ouvertures du bureau de poste du Bourg. Dans la mesure où cette fermeture d'une demie-journée serait maintenue par la Poste, le Conseil souhaite qu'elle ait lieu le lundi matin et que

l'accueil du samedi matin soit maintenu. Subvention exceptionnelle : Entente cantonale de football (DE 2014 005) Monsieur Stephan Maurin présente au Conseil municipal une demande de l'entente cantonale de Football, pour une subvention d'un montant de 600 €. En effet le club souhaite « amener les enfants licenciés en voyage à Issoire. Une demande de subvention avait été faite à la communauté de communes pour ce voyage, qui n'a attribué qu'un quart de la subvention demandé. C'est pour cela que l'entente cantonale se tourne vers la mairie, et demande l'attribution d'une subvention de façon à ce que ce voyage puisse être réalisé. Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibère pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'entente cantonale de football.

DM BE 2013 04 (DE 2014 006)

M. Jaffard- Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'eau de l'exercice 2013 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes : Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Téléphonie mobile : résorption des zones blanches (DE 2014 007) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'un des habitants du ha-

Fonctionnement		Recettes
Dépenses		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0.00
3 000.00		
701249 / 014	Reversement de la redevance pour po	0.00
-3 000.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00
0.00		
Investissement		Recettes
Dépenses		
1641-00	Emprunts en euros	0.00
7 600.00		
1318-119	Autres	7 600.00
0.00		
TOTAL INVESTISSEMENT		7 600.00
7 600.00		
TOTAL		7 600.00
7 600.00		

meau de Finiels. Cette demande porte sur la résorption de la zone blanche du village. Le Conseil municipal tient à appuyer la demande de monsieur Bernard Pantel, Le Conseil municipal estime qu'il est en effet inacceptable que le village de Finiels, ayant une cinquantaine d'habitants permanents et de nombreuses structures touristiques (gîtes, colonie de vacances, camping, chambres d'hôtes...) ne bénéficie pas d'une couverture de téléphonie mobile, Le Conseil municipal demande donc au Conseil Général de prendre en compte la demande de monsieur Bernard Pantel et d'y donner une suite favorable,

Saint Andéol
Conseil municipal
30 mars 2014

Présents :

Jean-Claude Dautry, Pierre-Emmanuel Dautry, Loïc Jeanjean, Camille Lecat, Daniel Mathieu, Emilie Mermet-Bouvier, Frédéric Nadler, Véronique Nunge, Hervé Pellecier, Miriame

Roessel, Josette Roux

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance :

Josette Roux

Ouverture de la séance :
10 h 15

• Camille Lecat, maire sortant, donne la présidence du conseil à Jean-Claude Dautry en tant que doyen du Conseil.

• Rappel de l'ordre du jour :

- Élection du maire

- Nombre d'adjoints

- Élection des adjoints

Mode de scrutin : vote à bulletin secret et rappel de la législation pour les élections du maire et des adjoints.

• Élection du maire :

Appel à candidature : C. Lecat est le seul candidat postulant à la fonction de maire

Vote :

- 10 suffrages exprimés

- 1 suffrage déclaré nul

C. Lecat ayant obtenu 10 suffrages est élu maire à la majorité absolue et a été immédiatement installé pour le nouveau mandat.

• Souhaits du maire :

- Une gestion plus collégiale que la précédente entre le maire, les adjoints, les membres des différentes commissions et les élus ayant des délégations

- la constitution d'un bureau composé du maire et des adjoints (réunions ouvertes à tous les élus). Le bureau se réunira tous les mois, dix jours avant la réunion du conseil.

Il est rappelé que les représentants à la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère sont le maire et les 2 premiers adjoints.

Le maire ou l'un des deux premiers adjoints peut déléguer son pouvoir à un mandataire membre du conseil.

• Nombre d'adjoints :

Rappel du rôle d'un adjoint :

- remplacer le maire :

Pouvoir de police

- Valider et signer les bordereaux de titres et de mandats

- Convoquer des conseils

- Être officier d'état civil

- épauler le maire

• Proposition de C Lecat : fixer le nombre d'adjoints à trois.

Remarque de M. Jeanjean : pourquoi trois adjoints sachant qu'il y aura des délégations ?

Il est rappelé quelles seront les délégations :

- réseau

- tourisme

- projets agricoles et forestiers et gestion de l'économie

- foncier communal

- social y compris l'attribution de logements sociaux avec l'avis du CCAS dont le maire est président

- environnement et respect du patrimoine

Le montant des indemnités est voté par le conseil.

Lors du précédent mandat, le maire percevait une indemnité nette de 590 €/mois et 220 € net pour le 1er adjoint.

Si le conseil fixe à 3 le nombre d'adjoint, l'enveloppe brute annuelle des indemnités ne dépassera pas les 15 000 €.

Il est demandé au conseil d'élire trois adjoints :

Élection à bulletin secret :

- 11 suffrages exprimés

- 9 bulletins POUR

- 2 bulletins CONTRE

Le conseil a fixé à 3 le nombre d'adjoints à élire.

Élection du 1er adjoint :

Un seul candidat : M. Jean-Claude Dautry

Élection à bulletin secret :

Suffrages exprimés : 10

Bulletin nul : 1

M. Jean-Claude Dautry obtient 10 suffrages ; il est proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

Élection du 2ème adjoint :

Deux candidats :

- M. Frédéric Nadler (avec désistement pour représentant à la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère)

- Mme Véronique Nunge

Élection à bulletin secret :

Suffrages exprimés : 10

Bulletin nul : 1

Mme Véronique Nunge : 6 suffrages

M. Frédéric Nadler : 4

suffrages

Mme Véronique Nunge

a été proclamée 2ème adjointe et immédiatement installée.

Élection du 3ème adjoint :

Deux candidats :

- Mme Emilie Mermet-Bouvier

- M. Frédéric Nadler

Élection à bulletin secret :

Suffrages exprimés : 11

- Mme Emilie Mermet-Bouvier : 8 suffrages

M. Frédéric Nadler : 3

suffrages

- Mme Emilie Mermet-Bouvier a été proclamée

3ème adjointe et immédiatement installée.

- Candidatures pour les commissions :

- Daniel Mathieu se propose pour les volets économie et agriculture

- Hervé Pellecier propose des éclairages sur le volet juridique et sur les aspects financiers.

- Loïc Jeanjean se propose pour le volet agricole et pour représenter la commune auprès de la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère

- Josette Roux peut apporter son aide au volet patrimoine

- Question :

Un conseiller s'interroge sur le risque de conflit d'intérêts entre ceux de la commune et ceux de l'Espinassas.

Un élu rappelle l'intérêt de la commune pour le développement du hameau de l'Espinassas; ce lieu regroupe trois entités : Épi de mains, l'École de la pierre sèche, la SCIC relais de l'Espinassas (nouvelle dénomination de Bois 2 Mains). C'est un lieu de formation, d'emploi potentiel et de rencontres y compris avec les habitants des communes voisines.

Un autre élu fait l'histoire de l'Espinassas et des liens avec la commune.

La séance est levée à 12 h 15.

Saint Andéol
Conseil municipal
5 avril 2014

Présents : Jean-Claude Dautry, Pierre-Emmanuel Dautry, Loïc Jeanjean, Camille Lecat, Émilie Mermet-Bouvier, Véronique Nunge,

Hervé Pellecier, Miriam Roessel (arrivée à 17 h 45), Josette Roux

Absents : Daniel Mathieu, Frédéric Nadler

Procurations : D. Mathieu à H. Pellecier, F. Nadler à L. Jeanjean

Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel Dautry

Ouverture de la séance : 17 h 00

À l'unanimité, approbation du compte rendu du CM du 24/01/2014.

Le CR du 30/03/2014 sera soumis à approbation au prochain CM.

Monsieur le maire rappelle au conseil les règles régissant la conduite des conseils municipaux, notamment les interventions possibles du public après les questions diverses et la possibilité de recourir au scrutin secret si trois conseillers en font la demande.

- Information délégations aux adjoints par arrêtés du maire et de délégations aux conseillers

M. le maire informe le conseil des délégations données aux adjoints et conseillers, à savoir :

- M. Jean-Claude Dautry, 1er adjoint : voirie et réseaux

- Mme Véronique Nunge, 2ème adjoint : logement et habitat

- Mme Émilie Mermet-Bouvier, 3ème adjoint : installation agricole

- M. Hervé Pellecier, conseiller : délégation dérogatoire dans les domaines où M. le maire a un intérêt (relations Épi de mains, Bistrot de l'Espinassas, EURL la charpentière)

- Mme Miriam Roessel, conseillère : animation locale liée à l'Espinassas, école primaire

- M. Pierre-Emmanuel

Dautry, conseiller : environnement, déchets, encombrants

- Indemnités de fonction des élus

L'enveloppe globale maximale des indemnités du maire et des adjoints ne peut dépasser 16 787.29 € brut annuel.

M. le maire propose au conseil de déterminer les indemnités du maire et des trois adjoints à partir d'une enveloppe globale maximale de 15 000 € brut annuel. Il est rappelé que les indemnités du maire et des adjoints sont calculés en fonction de l'indice brut mensuel 1015 (3801.47 € par décret du 07 juillet 2010).

Après en avoir délibéré le conseil décide :- de fixer les indemnités du maire à 15.37 % de l'indice brut 1015 soit 584.30 € brut mensuel (8 pour, 0 contre, 2 abstentions; M le maire s'étant retiré du vote).

- de fixer les indemnités des 1er et 2ème adjoints à 5.5 % de l'indice brut 1015 soit 209.08 € brut mensuel et à 4.5 % de l'indice brut 1015 soit 171.10 € brut mensuel pour le 3ème adjoint (8 pour, 2 contre, 2 abstentions, chaque adjoint intéressé par l'affaire ne participe pas au vote).

- Avenants aux contrats de travail de Mme Sandra Laurain et M. Rolland Madec

M. le maire informe le conseil du % des dépenses de fonctionnement affectés à la rémunération du personnel et répond aux différentes questions.

Il informe du taux horaire des deux postes et des dernières revalorisations salariales.

Après en avoir délibéré, le conseil, donne son accord pour réviser, à compter du

1er avril 2014, la rémunération mensuelle de Mme Laurain en référence au grade de rédacteur territorial, 5ème échelon, calculée sur la base de 17.5/35ème de l'indice brut 374 – indice majoré 345 avec supplément familial de traitement.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour réviser, à compter du 1er avril 2014, le taux horaire brut de M. Madec de 5 % soit $9.53 + 0.48 = 10.01$ € (20 h/hebdomadaires – contrat CUI-CAE).

- Tableau des emplois : le maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe, la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème Classe et la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe : approuvé à l'unanimité

- Commission Appel d'Offre : outre M. le maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres titulaires élus par le conseil en son sein. Suite au vote du conseil, les titulaires sont M. Jean-Claude Dautry, Mme Véronique Nunge, Mme Émilie Mermet-Bouvier; les suppléants sont Mme Miriam Roessel, M. Daniel Mathieu, M. Loïc Jeanjean.

- Commission communales des impôts directs (CCID) : le conseil, après en avoir délibéré, propose la liste de contribuables suivante pour la désignation de 6 commissaires titulaires : Pierrette Coudert, Michel Diet, Christine Dimitriades, Michel Duranton, Muriel Fages, Michel Fallais, Yves Lechoux, Pascal Leclercq, Vincent Leymarie, Claudette Mahieu, Nathalie Pailardon, Monique Roques;

Le conseil, après en avoir délibéré, propose la liste de contribuables suivante pour la désignation de 6 commissaires suppléants : Luc Bertron, Jean-Claude Dautry, Loïc Jeanjean, Line Mazoyer, Denis Merlo, Émilie Mermet-Bouvier, Frédéric Nadler, Hervé Pellecuier, Anne-Marie Petit, Éliane Petit, Brigitte Robert, Émile Vielzeuf.

• Commission de révision des listes électorales : Délégué de la commune auprès du Préfet : Yves Lechoux
Déléguée de la commune auprès du Tribunal d'Instance : Eliane Dautry

• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Il est rappelé que M. le maire est président de droit du CCAS. Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil et l'autre moitié par le maire (arrêté municipal). Sont élus membres du CCAS, à l'unanimité des conseillers présents : M. Jean-Claude Dautry, Mme Véronique Nunge, Mme Émilie Mermet-Bouvier, Mme Miriam Roesel, Mme Josette Roux.

• Représentation de la commune dans les instances : le conseil procède à l'élection des délégués aux commissions et syndicats suivants. Sont élus, à l'unanimité :

• Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) au sein du 1er collège :

Délégués titulaires :

- Camille Lecat

- Jean-Claude Dautry

• Référent charte du Parc National des Cévennes :

- Délégué titulaire : Camille Lecat

• ASA DFCI – Contrats vert :

- Délégué titulaire : Camille Lecat

- Délégué suppléant : Jean-Claude Dautry

• Syndicat mixte Pays Cévennes :

- Délégué titulaire : Loïc Jeanjean

- Délégué suppléant : Camille Lecat

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) :

- Délégués titulaires :

• Camille Lecat

• Jean-Claude Dautry

• Véronique Nunge

Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes :

- Délégué titulaire : Loïc Jeanjean

- Délégué suppléant n° 1 : Pierre Emmanuel Dautry

- Délégués suppléant n° 2 : Camille Lecat

Agence Lozère Ingénierie :

- Délégué titulaire : Jean-Claude Dautry

Correspondant défense :

- Délégué titulaire : Pierre-Emmanuel Dautry

Association des communes forestières :

- Délégué titulaire : Loïc Jeanjean

- Délégué suppléant : Pierre-Emmanuel Dautry

• Ordures ménagère communauté de communes de la Vallée Longue :

- Délégué titulaire : Pierre-Emmanuel Dautry

- Délégué suppléant : Émilie Mermet-Bouvier

• Syndicat réémetteur de télévision (Vallée longue) :

- Délégué titulaire : Camille Lecat

Conseil d'Ecole des Abrits :

- Délégué titulaire : Miriam Roesel

• Adhésion à Lozère Ingénierie : en remplacement de l'ATESAT est le conseil

général de la Lozère a créé l'Agence Lozère Ingénierie. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et EPCI une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines suivants : espaces publics, voirie, accompagnement administratif, développement de projet T.I.C. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à Lozère ingénierie.

• Programme de Voirie 2014.

M. le maire présente les devis réalisés par l'ATESAT pour le programme de voirie 2014.

VC1 : réfection d'environ 150 mètres linéaires de chaussée au-dessus des Estrèches et d'environ 100 mètres linéaires à Pousiels : 12 150 € HT + 4 120 € HT

VC2 : réfection de 400 à 600 mètres linéaires entre l'église et la Destourbe : 19 037.50 € HT

Soit un total HT de 35 307.50 + 1 765.38 d'honoraires de Lozère ingénierie (5%) = 37 072.88 € HT.

M. le maire informe le conseil que 50 % du coût des travaux HT et des honoraires de la Lozère Ingénierie est financé par une subvention du CG 48 (Programme Equipement Voirie Communale) soit 18 536 €. La TVA est en partie récupérée par la commune après réception des travaux (FC-TVA).

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le programme de voirie 2014 et le plan de financement susmentionné.

• Proposition acquisition propriété de Guy Amat : À l'issue d'une rencontre avec M. le maire, M. Gui Amat invite le conseil municipal

à lui faire une proposition de prix pour acquérir un ensemble de parcelles non bâties dont il est propriétaire d'une contenance totale de 5ha64a65ca, situé au-dessus du hameau du Cros.

M. le maire expose au conseil l'intérêt public local de l'acquisition de ces parcelles par la commune :

- présence d'une source alimentant actuellement le hameau du Cros qui permettrait de sécuriser substantiellement les approvisionnements en eau potable de la commune

- présence d'une ancienne bergerie. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de faire une proposition d'achat desdites parcelles à M. Amat pour un montant de 20 000 €, autorise M. le maire à signer un compromis de vente avec M. Gui Amat.

• Après en avoir délibéré, le conseil approuvé à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2013 ainsi que l'affectation des résultats :

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20 h 20.



Présents : Jean-Claude DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Miriam ROESSEL, Josette ROUX
Absents : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Frédéric NADLER

Procurations : Pierre-Emmanuel DAUTRY à Jean-Claude DAUTRY
Secrétaire de séance : Miriam ROESSEL

Ouverture de la séance : 17 h 00

À l'unanimité, approbation du compte rendu du CM du 30/03/2014.

□ Informations diverses :

M. Jean-Claude Dautry a assisté à la réunion organisée par les services de la DDT sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du Bassin versant des Gardons Le bassin versant des Gardons a été classé en ZRE par arrêté préfectoral; la ZRE est un outil réglementaire ayant pour objectif de résoudre les déficits quantitatifs de ressource en eau.

Les prélèvements à usage domestique ne sont pas concernés par cet outil de contrôle (prélèvement inférieur à 1000 m³/an).

Les agriculteurs prélevant pour un usage non domestique (+ de 1000 m³/an) sont en revanche concernés par la ZRE; ils doivent déclarer et demander autorisation auprès des services de la DDT pour prélever la ressource en eau. La date limite est fixée au 30 mai 2014.

Les agriculteurs de la commune ne sont pas concernés par cette mesure, et pour cause, le débit est bien insuffisant pour répondre à de tels volumes de prélèvement.

Aussi, il y a fort à penser que les agriculteurs de la commune n'ont pas fait de déclaration de prélèvement. Le conseil décide d'écrire un courrier à la DDT pour l'informer de la situation de la commune. Loïc Jeanjean propose de le rédiger.

- Mme Émilie Mermet-Bouvier a assisté à l'assemblée générale de l'Association Lozérienne Aide au Développement des Exploitations Agricoles Rurales (ALODEAR), branche locale du réseau national de l'Association d'Aide au Développement des Exploitations Agricoles Rurales (ADEAR) membre actif du Réseau national des Espaces Test Agricoles (RENETA).

Elle informe le conseil des outils proposés par l'association et le réseau afin que des agriculteurs puissent se tester dans leurs pratiques, voir si leur activité est viable à partir d'espaces tests (contrat d'1 année renouvelable 3 fois).

Le conseil échange sur l'hypothèse de créer un espace test agricole à l'Espinas (valorisation de l'agriculture et point de vente des produits).

Une visite d'espace test est prévue le 13 juin.

Une réunion sur terrain est programmée au 07 mai avec M. le maire, les adjoints et M. Juin de la Direction Départementale des Territoires de la Lozère Service Biodiversité Eau Forêt - Unité Forêt pour améliorer les dessertes DFCI.

□ Délégation du conseil au maire : M. le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier

à M. le maire les délégations suivantes :

- de procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 40 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget

- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- de créer les régies comparables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite

de 10 000 € par sinistre

- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 40 000 € par année civile Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

□ Choix entreprise filtre UV : M. le maire présente les deux devis reçus en mairie relatif à l'installation d'un filtre UV en amont de l'UDI de Lézinière.

M. le maire rappelle que des subventions peuvent être obtenues auprès du CG 48 et de l'Agence de l'Eau pour permettre cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil opte pour le devis du SDEE d'un total HT de 7 760 € et comprenant les éléments suivants : pose d'un filtre pour traitement 3 m³/h, installation coffret électrique, contrôle type Consuel et, après avoir vérifié si la commune ne peut le réaliser par elle-même, établissement d'un dossier de demande d'autorisation de traitement auprès de l'ARS [coût 1200 € HT compris dans les 7 760 €]. La secrétaire doit contacter M. Solignac, référent SDEE.

□ Choix maître d'œuvre maison Rouverand : La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 avril 2014 à 10 h 30 afin de procéder à l'ouverture des plis du marché à procédure adapté de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Rouverand en logement social de type 5.

Deux cabinets d'architectes ont remis une offre.

Il s'agit de :

- 1 – Atelier Bessin Sebelin Architectes

- 2 – Yaël Garigues, Architecte en chef

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

1. Prix des prestations (50 points)

2. Valeur technique (50 points)

Prix des prestations

Le tableau ci-dessous indique les montants HT des offres :

Considérant les critères d'attribution du marché, l'offre économiquement et techniquement la mieux-disante est présentée par Yaël Garrigues.

Il est donc proposé de retenir Yaël Garrigues pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la maison Rouverand en logement social de type 5.

Renouvellement prêt à usage Epi de Mains : M. le maire expose que l'association Epi de Mains sollicite le conseil pour renouveler par voie d'avenant le prêt à usage dont elle est preneuse auprès de la mairie sur les parcelles A463/476/480/481 ainsi qu'une partie de la A522 (verger). Ce prêt à usage avait été signé sur ces parcelles entre le 1er janvier 2010 et est arrivé à échéance au 31 décembre 2013.

L'association souhaite également pouvoir bénéficier d'un prêt sur le bancal situé sur une partie de la A524 situé entre la piste, le parking et le haut de la A522.

M. Lecat et Mme Nunge, membres du conseil d'administration de l'association Epi de Mains se retirent

et ne participent pas au vote. Après avoir délibéré, le conseil donne tout pouvoir à M. Hervé Pellecuer, au nom de la commune, pour mettre au point et signer le contrat de prêt sur tout ou partie des terrains mentionnés.

Vote des taux des impôts locaux : le produit prévisionnel des taxes directes locales pour 2014, en maintenant les taux de 2013, est de 25 406 €. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur l'année 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 13.73 %

- Foncier bâti : 14.09 %

- Foncier non bâti : 167.70 %

- CFE (cotisation foncière aux entreprises) : 17.49 %

Vote du budget primitif 2014 : adopté à l'unanimité

Absents excusés :

M. Jean-Claude LIEBER, Maire (procuration à Marie-Christine LIEBER)

Secrétaires de séance :
MM. Jacques HUGON, Erwin WARMERDAM

Invité : M. Stéphan GARNIER, délégué territorial PnC

Le décret en Conseil d'État approuvant la charte du Parc national des Cévennes a été publié au Journal Officiel du 10 novembre 2013. Dans un délai de 4 mois, après avoir recueilli l'avis de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (délibération du 22/11/13), le conseil municipal doit délibérer sur l'adhésion de la commune à la charte.

À cet effet, le conseil a convié, M. Stéphan GARNIER afin d'apporter des informations sur les modalités d'application de la charte en cas d'adhésion, ou sur les conséquences pour la commune en cas de non-adhésion.

Après avoir brièvement fait l'historique du Parc national des Cévennes depuis sa création en 1970, en rappelant notamment la réorganisation du personnel et du conseil d'administration de l'établissement, M. GARNIER informe des objectifs de la charte et des dix engagements de la commune en cas d'adhésion.

M. GARNIER précise que les territoires concernés par l'adhésion sont ceux qui constituaient la « zone périphérique », c'est-à-dire les espaces limitrophes de la zone « cœur ».

À titre d'exemple, l'un des engagements de la commune en cas d'adhésion est de signer la Charte de la Pierre Sèche et valoriser son patrimoine en pierre sèche. Elle doit également désigner un élu référent relais entre les habitants et l'établissement public.

Le conseil remercie M Garnier pour son intervention.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Compte rendu du 06/01/14 : Adopté à l'unanimité

Décision sur l'adhésion à la charte du PnC :

Fort des documents relatifs à l'élaboration de la charte et de l'intervention de Stéphan GARNIER, le conseil, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à la charte du Parc national des Cévennes

Position communale par rapport aux nouveaux cantons

La loi du 17 mai 2013 a décidé de procéder au redécoupage des cantons en divisant leur nombre par deux dans tous les départements.

En décembre 2013, un projet de carte a été remis par le Préfet au Président du Conseil Général.

Sans concertation préalable, la commune de St Frézal se retrouve dans le canton n° 13 avec pour bureau centralisateur la commune de Saint Étienne du Valdonnez.

Le conseil échange sur ce redécoupage qui ne tient aucunement compte des limites de la communauté de communes Des Cévennes au mont Lozère, ni des logiques géographiques,



Présents :

MM. Jacques HUGON, 1er adjoint; Alain VENTURA, 2e adjoint;

Mmes Anne-Marie DIDIER; Isabelle DUQUENNE; Marie-Christine LIEBER, Fabienne SALMERON;

MM. Philip COVELLI, Marc GOURDON, Maurice JEANNET, Erwin WARMERDAM.

Compte administratif 2013

COMPTE	Recettes 2013	Dépenses 2013	Solde 2012	Fin 2013
AEP (eau) Exploitation	27 959,48	24 807,74	5 789,01	+ 8 940,75
AEP Investiss.	5 855,48	15 031,14	37 677,44	+ 28 501,78
Budg communal fonctionnement	348 613,56	272 499,45	27 126,09	+ 103 240,20
Budg communal Investissement	121 954,84	121 388,42	- 31 711,18	- 31 144,84
Ecole Fonctionnement	48 647,04	49 658,19	11,15	- 395,59
Ecole Investissement	0,00	699,00	0,75	- 698,25
Logement Social fonctionnement	10 000,49	13 912,49	0,00	- 3 912,00
Logement Social Investissement	197 366,28	205 359,67	- 1 286,44	- 9 279,83

culturelles, historiques si différentes entre les communes situées au nord du mont Lozère et celles situées en son versant sud.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'exposer ses griefs à l'encontre du redécoupage projeté auprès du Conseil d'État tout en proposant le rattachement de la commune à un territoire Sud Lozère incluant les communautés de communes de Florac et du Haut Tarn.

Vote des Comptes Administratifs 2013

M. Ventura présente au conseil les dépenses et recettes engagées en 2013 pour le budget communal et ses annexes, à savoir, le budget construction logements sociaux Arbousset, le budget-école, le budget Alimentation Eau Potable et le budget CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2013 du budget communal et de ses annexes.

Vote des Comptes de Gestion 2013

Après avoir entendu les comptes administratifs 2013, le conseil déclare que les comptes de gestion 2013 dressés par le receveur sont certifiés conformes et n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

Modification de la date du début de location pour l'appartement de Pénens-Haut

Par délibération du 16/09/2013, la commune a contracté un bail de location avec Mme Fuhrmann Malika pour l'appartement de Pénens Haut, le bail prenant effet au 1er septembre.

Toutefois Mme Fuhrmann n'est entrée dans les lieux qu'au 1er octobre; aussi, il convient de modifier la date du bail au 1er octobre 2013; le conseil, à l'unanimité, autorise ladite modification.

Délibération sur statuts de l'agence Lozère Ingénierie

L'Assistance Technique due par l'État au titre de la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) va être remplacée par un nouveau conseil au territoire: l'agence LOZÈRE INGÉNIEURIE.

Reconstruction de chaussée près des logements de l'Arbousset et réparations sur toute la voie

COÛT DES TRAVAUX		Part PEVC 2014	Part communale en TTC
TOTAL HT	5 515 €	2 757,50 €	
TOTAL TTC	6 618 €		3 853 €

Reconstruction de chaussée en grave émulsion et bicouche entre Pénens Bas et Loubreyrou

COÛT DES TRAVAUX		Part PEVC 2014	Part communale en TTC
TOTAL HT	9 080 €	4 540 €	
TOTAL TTC	10 896 €		6 356 €

LOZÈRE INGENIERIE propose aux collectivités une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur différents champs de compétences (aménagement, entretien, voirie, ...).

La cotisation de base est de 40 centimes d'€ HT/habitant, à laquelle s'ajoute la rémunération des prestations de l'Agence en fonction de l'assistance apportée à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à Lozère Ingénierie.

Frais de scolarité (CLIS Florac) Pour mémoire, la commune de Florac a adressé en juin 2011 un titre exécutoire d'un montant de 1 381,96 € relatif aux frais de scolarisation de deux enfants résidants à St Frézal et scolarisés à l'école publique de Florac.

En l'absence de consultation et de signature d'une convention, le conseil, par délibération du 26/09/2011 avait décidé de ne pas donner suite à cette demande de paiement.

Depuis, la commune reçoit des mises en demeure.

Pour l'heure, le conseil décide de ne pas donner suite à ces relances.

Annulation de la décision modificative n° 5

Par délibération du 18/11/2013, le conseil a

voté une décision modificative sur le budget primitif de la commune contenant l'inscription budgétaire de la fin du crédit-bail de M. et Mme Duquenne au Salson.

Or, cette décision modificative technique [DMT] ne doit pas donner lieu à une délibération; aussi, après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'annuler cette DMT.

Programme voirie 2014

Sont présentés les devis relatifs au programme départemental de voirie 2014.

Au regard des priorités et de l'enveloppe cantonale du PEVC 2014, le conseil décide de programmer les travaux suivants :

- Reconstruction de chaussée près des logements de l'Arbousset et réparations sur toute la voie
- Reconstruction de chaussée en grave émulsion et bicouche entre Pénens Bas et Loubreyrou

- COÛT DES TRAVAUX

(cf tableau ci-dessus)

Avenant n° 1 au marché d'ingénierie portant sur la réhabilitation et l'extension de la maison de l'Arbousset en deux logements

Des travaux supplémentaires ont été demandés en cours de chantier; aussi, il y a lieu d'augmenter le coût du marché d'ingénierie de 565,11 € HT. Approuvé à l'unanimité par le conseil.

□ Participation de la commune à la consultation organisée par le CDG 48 pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel. Approuvé à l'unanimité par le conseil.

□ Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014

L'art. L1612-1 du CGCT autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du BP de l'année en cours dans la limite de 25 % de dépenses d'investissement de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le trésorier à régler les différents mandats qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du BP 2014.

□ Questions diverses

- Erwin warmerdam fait une synthèse de l'assemblée générale de l'association « Du CFD à la ligne verte » à laquelle il a assisté.

- Jacques Hugon fait part des échanges qui ont lieu lors du bilan annuel présenté par la brigade de gendarmerie du Collet de Dèze. Il a également représenté la commune lors de la visite du Préfet de Région sur le canton le 14 février.

- Régularisation Voie Communale (VC) chemin du Bois de Pantel : pour mémoire, en 2010, un géomètre a établi des documents d'arpentage pour permettre de régulariser ce chemin et de le classer dans le domaine public des VC. Deux des trois propriétaires

ont signé ce document d'arpentage; un propriétaire ne souhaite pas signer ce document, ce qui entraîne la non-régularisation de ce chemin sur cette portion.

- Marc Gourdon fait part de la réunion organisée par le Syndicat départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère (SDIS 48). Lors de cette rencontre a été abordée l'annulation du permis de construire du nouveau centre de secours. Quatre nouveaux emplacements sont à l'étude.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités,

la séance est levée à 21 h 10.



Présents :

MM. Alain Ventura, maire ; Jacques Hugon 1er adjoint ; Mmes Muriel de Gaudemont-Landais Muriel, 2e adjoint ; Marie-Christine Lieber, 3ème adjoint (arrivée à 15 h) Mmes Anne-Marie Didier ; Isabelle Duquenne ; Solène Renard, Céline Mathieu, Fabienne Salmeron ; MM. Marc Gourdon, Frédéric Moureau

Absents excusés : Marie-Christine Lieber, 3ème adjoint (absente de 14 h à 15 h)

Secrétaires de séance : Mme Solène Renard

La séance du conseil est ouverte par Jacques Hugon, 1er adjoint et doyen d'âge. Suite au scrutin du 23 mars

2014, des élections municipales ont été élus :

- Mme Lieber Marie-Christine – 97 voix
- Mme Renard Solène – 97 voix
- Mme Didier Anne-Marie – 95 voix
- M. Ventura Alain – 93 voix
- Mme Salmeron Fabienne – 92 voix
- Mme Mathieu Céline – 92 voix
- M. Moureau Frédéric – 91 voix
- M. Gourdon Marc – 89 voix
- Mme De Gaudemont-Landais Muriel – 85 voix
- M. Hugon Jacques – 83 voix
- Mme Duquenne Isabelle – 81 voix

Le taux de participation était de 66 %.

Avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints, il est proposé de faire le point sur l'organisation des prochains conseils municipaux.

Le prochain conseil est prévu le lundi 07 avril à 17 h 30 ; il permettra de constituer des commissions municipales (environnement, développement économique et urbanisme) et également de nommer des délégués et représentants aux différents organismes (par exemple : Centre Communal d'Action sociale, ASA DFCI, SDEE, Syndicat du personnel, ordures ménagères, SIVOM du Haut Tarn, référent charte du PnC).

Parmi les autres points figurant à l'ordre du jour, le conseil devra prendre position sur le redécoupage cantonal (décret ministériel publié au J.O le 28/02/14). La date limite du vote du budget primitif étant arrê-

tée au 30 avril, un conseil municipal est programmé le jeudi 24 avril 2014 à 17 h 30. Des informations seront également apportées au conseil sur le projet éducatif local (réunion le 18/04/14 en mairie de Florac).

Le conseil souhaite organiser une rencontre avec les habitants pour les informer des conseillers nouvellement élus, des commissions constituées, etc.

Le conseil échange sur la forme de la rencontre : réunion publique, pot ? Lecture est faite de l'ordre du jour.

□ Compte rendu du 17/02/14 : Adopté.

□ Le conseil est invité à procéder à l'élection du maire : M Alain Ventura est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1er tour :

Alain VENTURA a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Alain VENTURA fait lecture au conseil de la charte d'élu local qui se décline en douze points.

Nombre de votants	DIX	
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	UN	
Nombre de suffrages exprimés	NEUF	
Majorité absolue	SIX	

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
VENTURA Alain	9	NEUF

Alain VENTURA a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Alain VENTURA fait lecture au conseil de la charte d'élu local qui se décline en douze points.

□ Le conseil est ensuite invité à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au maire à élire. Légalement, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif soit 3 adjoints.

La présence de 3 adjoints permet de partager les responsabilités, d'apporter de la souplesse à l'organisation du travail (notamment par les délégations) et de traiter collectivement les dossiers. Le conseil, après en avoir délibéré, fixe à 3 le nombre d'adjoints au maire.

□ Le conseil est ensuite invité à procéder à l'élection des 3 adjoints.

Premier adjoint : M. Jacques Hugon est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1er tour :

M. Jacques Hugon a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Nombre de votants	DIX
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	UN
Nombre de suffrages exprimés	NEUF
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
De Gaudemont-Landais Muriel	9	NEUF

Deuxième adjoint : Mme Muriel De Gaudemont-Landais est candidate
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1er tour :

Mme Muriel De Gaudemont-Landais a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

Arrivée de Mme Marie-Christine Lieber
Élection du 3e adjoint : Mme Marie-Christine Lieber est candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après dès le 1er tour :

Mme Marie-Christine LIEBER a été proclamée

troisième adjoint et immédiatement installée.

□ M le maire prend ensuite un arrêté de délégation aux adjoints :

M. Jacques HUGON, 1er adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- AEP : délégation en premier
- Urbanisme et bâtiments communaux : délégation en premier

- Affaires scolaires/gestion du personnel communal lié à l'école : délégation en premier

- Relations publiques : délégation en premier

- Relations avec les associations : délégation en premier

Mme Muriel De Gaudemont-Landais, 2nd adjoint, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances : délégation en premier

- AEP : délégation en second

- Relations publiques : délégation en second

- Relations avec les associations : délégation en second
- Tourisme : délégation en second

Mme Marie-Christine Lieber, 3ème adjoint, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voies et réseaux : délégation en premier

- Urbanisme et bâtiments communaux : délégation en second

- Affaires scolaires/gestion du personnel communal lié à l'école : délégation en second

- Tourisme : délégation en premier

□ Le conseil est ensuite invité à délibérer sur les indemnités de fonctions au maire et aux adjoints.

Il est rappelé au conseil que le budget « indemnités » de l'exercice 2013 était de 12 613 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1er avril 2014, de fixer le montant des indemnités du maire à 17 % de l'indice brut mensuel 1015 (indice de la fonction publique territoriale qui est au 1er juillet 2010 de 3 801.47 €) soit 646.25 € brut mensuel ou 7 755 € brut annuel.

Nombre de votants	DIX
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	UN
Nombre de suffrages exprimés	NEUF
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Hugon Jacques	9	NEUF

Nombre de votants	ONZE
Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral)	ZÉRO
Nombre de suffrages exprimés	ONZE
Majorité absolue	SIX

Nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Lieber Marie-Christine	11	ONZE

o Délégués titulaires : Alain Ventura, Marie-Christine Lieber

o Délégué suppléant : Frédéric Moureau
- Syndicat du Personnel saint Privat de Vallongue
- Saint Frézal de Ventalon
- Saint-Hilaire de Lavit : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégués titulaires : Alain Ventura, Jacques Hugon, Anne-Marie Didier

- Syndicat mixte du Pays Cévennes : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégué titulaire : Jacques Hugon

o Délégué suppléant : Muriel de Gaudemont-Landais
- Agence Lozère Ingénierie : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégués titulaires : Marie-Christine Lieber, Alain Ventura, Frédéric Moureau
- Correspondant défense : le conseil procède à l'élection du correspondant et désigne M. Alain Ventura

- Syndicat Intercommunal à Vocations multiples des Sources du Tarn (SIVOM) : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégués titulaires : Jacques Hugon, Alain Ventura, Anne-Marie Didier

- Ordures ménagères – communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertain : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégué titulaire : Frédéric Moureau

o Délégué suppléant : Fabienne Salmeron
- Syndicat Mixte Ligne verte : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégué titulaire : Jacques Hugon

o Délégué suppléant : Frédéric Moureau

- ASA DFCI – contrats verts : le conseil procède à l'élection des délégués et désigne :

o Délégué titulaire : Alain Ventura

o Délégué suppléant : Marc Gourdon

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : le conseil procède à l'élection du délégué :

o Délégué titulaire : Isabelle Duquenne

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : par délibération, le conseil fixe à six le nombre des membres du CCAS étant entendu que le conseil désigne 3 membres et que 3 membres sont désignés par le maire. Le conseil procède à l'élection des 3 membres et désigne : Anne-Marie Didier, Muriel de Gaudemont-Landais, Isabelle Duquenne
Par arrêté municipal, le maire désigne membres du CCAS : Peggy Coulon, Claudine Saix et Maurice Jeannet.

□ Délégation permanente du conseil municipal au maire : Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M le maire les délégations suivantes :

- De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 40 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution

et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget

- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre

- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 40 000 € par année civile
Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

□ Régularisation cadastrale bâtiment à Vimbouches : M. le maire expose au conseil la demande de Maître Pottier, notaire à Florac, chargé de la vente de la maison de M. Covelli : une partie de la maison a été édifée sur le domaine public; Maître Pottier souhaite s'assurer avant la vente :

- que la commune est disposée à lancer, après la vente, une procédure de déclassement du domaine public de la partie sur laquelle l'empiètement de la maison de M. Covelli est constatée
- que la commune est prête à céder la partie à déclasser du domaine public au futur acquéreur, pour un euro symbolique.

Les frais de régularisation et d'acte notarié sont à la charge du preneur.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord.

□ Redécoupage cantonal : le décret portant sur la nouvelle carte des cantons de Lozère a été publié le 28 février 2014 au Journal Officiel; les communes de St Frézal de Ventalon et de St Andéol de Clerguemort sont maintenant rattachées au canton du Collet de Dèze (dans le projet initial, elles étaient rattachées au canton de Saint Étienne de Valdonnez).

Le conseil échange sur les incohérences de ce redécoupage et notamment du nouveau canton de rattachement de la commune qui se retrouve séparée de la communauté de communes Des Cévennes au mont Lozère dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déposer un recours auprès du Conseil d'État et donne pouvoir au maire pour réaliser cette démarche.

□ Questions diverses

- M. le maire rappelle que la commune peut exercer son droit de priorité afin d'acquérir les parcelles domaniales A 689(88 m²) et A 699 (170 m²) situées au hameau de Vimbouches.

Les parcelles ont été évaluées au prix de 2 €/m² soit un total de 176 € + 340 € = 516 €.

Après en avoir délibéré, le conseil fait valoir son droit de priorité à ce prix et autorise M. le maire à procéder à l'achat desdites parcelles.

- Messieurs Dias et Labarussias, propriétaires à Vimbouches, ont fait part à la commune de leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle A 699 afin d'accéder à leur propriété bâtie.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte de céder une partie de la parcelle A 699 à Messieurs Dias et Labarussias dès que la commune en sera propriétaire. Il est précisé que l'ensemble des frais (document d'arpentage, actes notariés) est à la charge des acquéreurs.

- Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Cévennes au Mont Lozère du 05/04/14 : Marie-Christine Lieber et Muriel de Gaudemont-Landais étaient présentes et ont fait part au conseil des points abordés durant le CA.

- Une réunion d'information sur le Projet Educatif Local est programmée à Florac le 18/04/14.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 20

Saint Maurice Conseil municipal 11 mars 2014

Absents excusés :

Mrs CROS qui avait donné pouvoir à M. Velay. M. Sanchez, Mme Fort.

Charte du Parc national des Cévennes :

le Maire rappelle au conseil la nécessité de délibérer sur l'adhésion ou la non-adhésion de la commune au projet de charte du Parc National des Cévennes, avant le 15 mars 2014.

Historique : Les élus de la commune ont participé, depuis 2011, à l'élaboration du projet de charte du Parc National des Cévennes et ce projet a fait l'objet de plusieurs débats en conseil municipal.

Lors de la séance du 26 janvier 2012, le conseil municipal avait émis un avis réservé sur l'avant-projet, assorti de remarques. Depuis cette date, le projet a évolué, a été adopté au conseil d'administration du Parc en juin 2012 et enfin approuvé par décret le 8 novembre 2013 en conseil d'État.

Au cours du débat, le conseil municipal :

_ Prend acte des évolutions qui ont amené au texte définitif. Les 10 engagements que prend une commune en adhérant font déjà parti des choix du conseil municipal qui tient à préciser que près de 95 % du territoire de la commune se situe en zone cœur, déjà règlementée. Les limites du cœur resteront les mêmes quelle que soit la décision de la commune sur la charte qui

n'interviendra que pour 5 % environ du territoire communal.

_ Rappelle que la commune de Saint Maurice avait été choisie, parmi les 55 communes de la zone cœur, pour établir les conventions de préfiguration de la charte et que le conseil municipal a travaillé sur le document préparatoire, allant jusqu'à l'approbation des orientations générales de ce document, avant de revenir sur sa participation, par délibération, en septembre 2013.

_ Prend en compte, la volonté, dans le texte, d'accompagner les acteurs du territoire dans un développement durable local et se dit prêt à participer à des actions en ce domaine.

_ Regrette toutes fois l'absence de concertation en amont de la réorganisation du personnel sur le massif du mont Lozère et constate que les moyens humains déployés sur le territoire ne prennent pas suffisamment en compte les nécessités et les impératifs directement liés à la zone cœur.

_ Approuve la création de la fonction de délégué territorial, intéressante pour les collectivités, mais estime qu'elle ne justifie pas, à elle seule, le déplacement des agents de terrain vers des postes situés en zone d'adhésion, éloignée de notre territoire.

_ Souligne le soutien permanent de notre commune pour le maintien et le développement des activités agricoles en zone cœur et déplore le positionnement du technicien agricole à Génolhac, alors que la densité la plus importante des exploitations se situe en zone cœur du mont Lozère. (Poste non encore pourvu à ce jour).

- S'interroge, face aux arguments avancés par la direction du Parc sur l'économie des moyens et l'encouragement au travail d'équipe en positionnant la majeure partie des personnels du massif Mont Lozère sur l'antenne, excentrée, de Génolhac.

_ Estime que la course aux adhésions de la « zone d'adhésion » se fait au détriment des territoires de la zone cœur.

_ Exprime sa solidarité avec la commune de Saint Étienne du Valdonnez qui, après de longues années de coopération positive avec le PNC, voit s'appliquer un désengagement immédiat, sans information et dialogue préalable.

Compte tenu des remarques et après délibération, le conseil municipal décide de refuser d'adhérer à la charte par le vote suivant :

- Pour l'adhésion : 0.
- Contre l'adhésion : 6.
- Abstentions : 0.

Le conseil municipal considère que la décision prise n'enlève rien à la volonté de coopération avec le Parc National des Cévennes et reste conscient et attentif à l'image véhiculée par le Parc, depuis 40 ans, particulièrement dans le domaine du tourisme.

Le Conseil municipal ne cessera de demander que la zone cœur reste la priorité du Parc National et participera à toutes les actions qui pourront soutenir ou faire évoluer cette priorité.

En conclusion des débats, le conseil municipal est tout à fait conscient de l'impact d'un vote négatif pour une commune comme Saint Maurice, intégrée dans sa quasi-totalité en zone cœur.

Les membres du conseil souhaitent donc qu'un nouveau dialogue s'instaure pour aboutir à une évolution positive de la décision dans les trois ans à venir.

Saint Maurice
Conseil municipal
30 mars 2014

Élection du maire :

Le conseil procède à l'élection du Maire à bulletin secret. Le résultat est de 6 voix pour Jean Paul Velay et un blanc. Est proclamé élu Maire Jean Paul Velay.

Nombre d'adjoints et élection :

Le conseil fixe le nombre d'adjoints à deux puis procède à l'élection des adjoints :

M. Riou Michel est élu 1er adjoint à l'unanimité.

M. Corneaux Mathias est élu 2ème adjoint à l'unanimité.

Indemnisation du maire et des adjoints :

Vu les arrêtés du Maire en date du 1er avril 2014

Donnant délégation de fonction aux deux adjoints, le conseil décide d'indemniser le Maire sur la base de 17 % de l'indice brut 1015 de la Fonction publique territoriale.

Cette indemnité sera versée à compter du 30 mars 2014, date de son installation.

D'indemniser les deux adjoints au taux de 4.8 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique territoriale.

Ces indemnités seront versées à compter du 1er avril 2014, date des arrêtés du Maire leur donnant délégation de fonction

Délégation au maire :

Le conseil décide de charger M. le Maire, par délégation du conseil, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Élection des délégués AGEDI :

VOTE à l'unanimité pour le délégué au Syndicat AGEDI
suivant : Velay Jean Paul

Élection des délégués à l'armée :

VOTE à l'unanimité pour les délégués à Armée suivants : Titulaire : Velay Jean Paul;
Suppléant : Chabalière Gilles

Élection des délégués à L'EDML :

VOTE à l'unanimité pour le délégué à l'E.D.M.L suivant : Velay Jean Paul

Élection des délégués à l'office du tourisme :

VOTE à l'unanimité pour les délégués à l'Office du Tourisme « Des Cévennes au mont Lozère » suivants : Titulaire : Arbousset Laurent Suppléante : Thyss Françoise

Élection des délégués à L'ASADFCI :

vote à l'unanimité pour les délégués à l'A.S.A D.F.C.I suivants : Titulaire : Brun Patrick

Suppléant : Corneaux Mathias

Élection des délégués du conseil au CCAS :

VOTE à l'unanimité pour les délégués au C.C.A.S suivants : Thyss Françoise Velay Jean-Paul

élection déléguée au SDEE :

VOTE à l'unanimité pour les délégués au S.D.E.E suivants : Titulaires : Velay Jean-Paul Chabalière Gilles

Élection des délégués au CNAS :

VOTE à l'unanimité pour le délégué au CNAS suivant : Titulaire : Ve Jean Paul

Élection des délégués à la commission appel d'offres :

VOTE à l'unanimité pour les délégués à la Commission d'Appel d'offres suivants :

Titulaires : Velay Jean-Paul Corneaux Mathias Re Michel
Suppléants : Brun Patrick Arbousset Laurent

Élection des délégués à la communauté de communes :

Suite à l'élection du Maire et des adjoints, les conseillers communautaires désignés à la Communauté de communes « Des Cévennes au mont Lozère » sont : Velay Jean Paul Riou Michel Corneaux Mathias

Élection des délégués au pays des cévennes :

vote à l'unanimité pour les délégués au Syndicat mixte du Pays des Cévennes suivants :

Titulaire : Velay Jean Paul
Suppléant : Corneaux Mathias Chabalière Gilles

Élection des délégués au SICTOM des bassins du HAUT TARN/

vote à l'unanimité pour les délégués au Sictom des Bassins du haut Tarn suivants :

Titulaires : Michel Chabalière Gilles

Suppléants : Arbousset Laurent Corneaux Mathias

Élection des délégués au SIVOM des sources du TARN :

VOTE à l'unanimité pour les trois délégués titulaires au Sivom des Sources du Tarn suivants :

Velay Jean Paul Riou Michel Corneaux Mathias

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LE SIVA AED DE LE HAUT TARN :

VOTE à l'unanimité pour les délégués au Sivu de l'AEP du Haut Tarn suivants :

Titulaires : Velay Jean Paul Arbousset Laurent Riou Michel Chabalière Gilles
Suppléants : Brun Patrick Thyss Françoise

Élection des délégués au sivu de l'Estournal :

VOTE à l'unanimité pour les délégués au Sivu de Estournal suivants :

Titulaires : Arbousset Laurent Velay Jean-Paul
Suppléante : Thyss Françoise

Saint Maurice
Conseil municipal
28 avril 2014

2013 : résultats :

Excédent en fonctionnement de 57 472.74 €

Déficit en investissement de 27 534 €

Voté à l'unanimité sous la présidence de M. Michel Riou

Budget primitif 2014 :

Équilibré en fonctionnement à la somme de 256 478.74 €

Équilibre en investissement à la somme de 14 388.04 €

Voté à l'unanimité.

Subvention aux associations :

Montjoie	110 €
Les aînés ruraux de Pont de Montvert	200 €

L'arbre aux abeilles

200 €

Asso Parents élèves Pont de Montvert

150 €

Comité des fêtes de Pont de Montvert

200 €

ASA DFCI

400 €

Cinéco

150 €

Les accrochés

150 €

Le théâtre clandestin

300 €

Foyer rural Passe montagne

200 €

USSEP

100 €

Les amis du livre

200 €

Les restos du cœur

100 €

ADMR

200 €

ADIL

40 €

Métiers d'art

200 €

Paroles gabales

100 €

Délégués a la commission appel d'offres :

Le Maire

Titulaires : M. Cornevaux,

M. Riou et M. Chabalié
Suppléants : P. Brun L. Arbousset et F. Thyss

Délégués Office du tourisme :

Titulaire : L. Arbousset;

Suppléants : JP Velay
F. Thyss

conseil
communautaire
du
24 janvier 2014

Titulaires présents : Jean-Pierre Allier (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude Dautry (St Andéol de Clerguesmort); Jacques Hugon (St Frézal de Ventalon); Alain Jaffard (Le Pont de Montvert); Camille Lecat (St Andéol de Clerguesmort); Daniel Mathieu (Président); Dominique Molines (Fraissinet de Lozère); Jean-Marie Thoyer (Fraissinet de Lozère); Jean Paul Velay (St Maurice de Ventalon); Alain Ventura (St Frézal de Ventalon)

Suppléants présents : Nils Borjonson Langen (Fraissinet de Lozère); Gilbert Roure (Fraissinet de Lozère)

Titulaire absent ayant donné procuration :

Excusés : Yves Élie Laurent

Autres personnes présentes à la réunion :

La séance est ouverte à 14 h par Monsieur Daniel Mathieu, président.

Monsieur Jean Paul Velay est nommé secrétaire de séance.

Approbation compte rendu du conseil communautaire du 22 novembre 2013

Après quelques corrections, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter un point

n° 10 à l'ordre du jour de la présente séance : Construction de la Gendarmerie : attribution des lots

Accepté à l'unanimité

1. Budget annexe Maison de Marie - Atelier : décision modificative n° 1 à l'exercice 2013

Daniel Mathieu, président expose à l'assemblée que dans le cadre d'une insuffisance d'ouverture de crédit au budget annexe - La Maison de Marie (Atelier) et afin de pouvoir réaliser la dernière échéance d'emprunt pour l'exercice 2013, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit :

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Budget principal : décision modificative n° 3 à l'exercice 2013

Daniel Mathieu, Président expose à l'assemblée que dans le cadre d'une insuffisance d'ouverture de crédit pour réaliser les dépenses de FNGIR, il convient d'effectuer une décision modificative au budget principal pour l'exercice 2013, comme suit :

Section de fonctionnement dépense

Chapitre 011, article 6248 (divers) : - 7 350.00

article 6156 (maintenance) : - 572.00

Chapitre 014, article 73923 (reversement FNGIR) : + 7 922.00

9 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

3. Réhabilitation du hameau de l'Espinas : marché de construction d'un hangar - lot n° 3 (menuiserie extérieure) avenant n° 1.

Daniel Mathieu, président rappelle que le lot n° 3 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets Rey Bruno, et précise qu'une erreur d'opération s'est produite lors de la mise au point du marché initial.

Il propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n° 1 au lot 3 - menuiseries extérieures et intérieures, d'un montant de 1 269.00 € ht et d'autoriser le Président à signer l'avenant.

9 Voix pour, adopte à l'unanimité

4. Dispositif « Habiter Mieux » : définition des taux de participation financière de la CCCML

Daniel Mathieu, président rappelle que la CCCML a délibéré pour approuver l'avenant au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, et expose la nécessité de redéfinir les montants de la participation financière de la communauté de communes dans le cadre de la reconduction de ce dispositif.

Jean Pierre Allier précise que ce dispositif a fait l'objet d'1 demande en 2013. De plus, 2 autres dossiers sont en cours d'élaboration pour 2014.

Il est proposé à l'assemblée de fixer les participations comme suit :

Propriétaires occupants : 250 €

Propriétaires bailleurs : 250 €

9 Voix pour, adopte à l'unanimité

5. Relais Service Public : demande de subvention DETR 2014

Daniel Mathieu, président informe que la communauté de communes peut solliciter une subvention de 10 000 € auprès de l'État, au titre de la DETR 2014 pour le fonctionnement du Relais Services Publics.

Il propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-après, de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2014, d'autoriser et mandater le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

9 Voix pour, adopte à l'unanimité

6. Maison de l'Emploi : demande de subvention DETR 2014

Daniel Mathieu, Président informe que la communauté de communes peut solliciter une subvention de 8 000 € auprès de l'État pour le fonctionnement de la maison de l'emploi, mais aussi auprès de l'association de la Maison de l'Emploi pour un montant de 4000 €.

Il propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-après, de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2014 et de la Maison de l'Emploi, d'autoriser et mandater le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

9 Voix pour, adopte à l'unanimité

Précisions portées sur l'ensemble du Service Cyberbase, Relais de Services Publics et Maison de l'Emploi :

Alain Ventura, précise que le temps de travail affecté, de 4 heures hebdomadaires, pour l'élaboration de la revue « Le Vent des Bancelles »,

est insuffisant en rapport du travail réalisé. Daniel MATHIEU met en avant la question de la répartition des missions au sein du service et des emplois à temps non complet. Jean Marie Thoyer rappelle qu'avec la mise en place d'une feuille de route, le travail est plus rapide. Enfin, Jean Pierre Allier précise qu'il ne faut pas considérer des activités individualisées, mais une globalité, car les missions sont transversales.

7. Taux d'avancement de grade 2014

Daniel Mathieu, président propose, suite à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Lozère, de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade pour l'année 2014, comme suit :

Et de préciser que lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

9 Voix pour, adopte à l'unanimité

8. État d'avancement des projets en cours : Maison de Marie, Hameau de l'Espinas, ZAE de Masméjean, Construction de la Gendarmerie, SIS Mont Lozère (appel à projet châtaigneraie et ruche tronc)

Maison de Marie : Rapporteur Jean Pierre Allier

Fin 2013, Lozère Développement a informé la CCCML qu'une entreprise d'édition serait intéressée pour s'installer dans ce lieu dédié à l'activité économique. Toutefois, il apparaît que le montant du loyer de

710 €, comparé à un loyer sur Rouffiac de 600 € dans un local neuf, serait un frein à cette installation. Aussi, il pourrait être débattu d'un loyer progressif avec un loyer inférieur la première année, la deuxième année un loyer normal et la troisième année un loyer supérieur. Enfin, si les modalités de location sont définies avant la fin des travaux, cela permettrait à la collectivité de ne pas supporter des frais inutilement. C'est pour cela que les architectes en charge du suivi de la réalisation doivent établir un rétroplanning de livraison.

Daniel Mathieu rappelle qu'une visite des lieux a été proposée à Lozère Développement afin que l'entreprise se rende compte de la qualité des installations proposées. Le montant du loyer actuel est basé sur l'emprunt réalisé pour le financement de l'opération, déduit des subventions. Si la CCCML baisse le loyer, elle devra admettre une prise en charge du coût de la construction et du fonctionnement.

L'assemblée est d'accord sur le principe de ne pas passer à côté de la première installation avec une entreprise intéressante pour le territoire, d'autant que les professionnels de l'édition ont une présence forte en Cévennes. Pour information, pour être éligible à cette installation, l'entreprise doit venir d'un autre département et elle doit être innovante dans ses projets d'activité.

Alain Jaffard, vice Président est arrivé à 15 h et peut prendre part aux votes qui suivent.

Hameau de l'Espinas : Rapporteur Camille Lecat

Le permis de construire relatif au bâtiment principal doit être déposé ces jours-ci. Toutefois, l'architecte et maître d'œuvre de l'opération, a oublié d'établir les notices PC39 & 40 relatives aux notices d'accessibilité handicapés et sécurité incendie.

Malheureusement, ce fait s'est déjà produit lors du dépôt de permis de construire du « Bistrot ». En conséquence l'instruction du dossier a été reportée de 2 mois. D'une part, M. Boyer, architecte, connaissait ces obligations administratives et d'autre part, il connaît l'échéancier (1 an et 2 mois) de validité des subventions attribuées à la CCCML pour le financement de cette opération. Il est regrettable qu'il ne le prenne pas en considération.

Si Alain Ventura émet un avis favorable sur les compétences de M. Boyer, il est certain que le suivi des chantiers par les élus reste nécessaire et efficace. Camille Lecat précise que, dans le cas de la CCCML, le suivi du chantier est réalisé par trop d'intervenants (CCCML, Parc National des Cévennes, Association des bâtisseurs de la Pierre Sèche, Conseil Général) et peu occasionner des conflits relationnels. Il serait pertinent de désigner un seul référent en contact avec l'architecte.

Daniel Mathieu, présente la demande de l'Association ABPS pour déplacer la porte du mur ouest sur l'extérieur de l'encadrement afin de prévenir toutes dégradations. De plus, la cté de communes n'avait pas souhaité faire peindre les locaux intérieurs. Or, l'association souhaite le contraire.

Considérant que ces modifications sont de nouveaux engagements financiers, l'assemblée propose la réalisation des peintures par les communes, qui devront communiquer leur devis à la CCCML. L'entreprise titulaire du lot menuiserie devra proposer des devis concernant le déplacement de la porte et un renforcement de la protection intérieure de la porte.

ZAE Masméjean : Rapporteur Jean Paul VELAY

Les plans de recollement des connexions de réseaux sont en cours d'élaboration. Orange télécom attend de les détenir pour effectuer les câblages. Cela n'empêche pas la mise en vente des lots. Le marché de consultation des entreprises pour la réalisation des enrobés devrait être lancé courant mars.

Daniel Mathieu informe que le Conseil Général a rejeté la demande de subvention au motif que ni la commune, ni la cté de communes ne possèdent un Plan Local d'Urbanisme. C'est pour cette raison que le marché de construction de mur en pierres sèches n'a pas été notifié.

Concernant la communication aux porteurs de projet, l'assemblée souhaite l'utilisation de différents supports tels que le site internet de la CCCML, les réseaux d'acteurs économiques (CCI, CCCMA, Lozère Développement) et enfin sur le site du « bon coin ». À cet effet, il sera demandé à Magali Martinez, dans le cadre de ses missions, de mettre en œuvre cette communication.

Sis Mont Lozère : Rapporteur Jean Pierre Allier et Alain Jaffard

Il est rappelé que, jusqu'en 2012, la prise en charge de la participation de 21 000 € était définie comme suit : 1/3 à la charge du canton de Génolhac, 1/3 à la charge du canton de Villefort et 1/3 à la charge du canton de Pont de Montvert. Un accord supplémentaire définissait une autre participation pour le canton de Pont de Montvert. Ainsi, la répartition des 7 000 € était définie comme suit : 1/3 à la charge de la commune de Vialas, 1/3 à la charge du Sivom et 1/3 à la charge de la commune du Pont de Montvert.

En 2013, considérant que le Sivom n'a plus de recettes, la répartition serait 1/3 pour la commune du Pont de Montvert, 1/3 pour la commune de Vialas et 1/3 restant réparti sur les 6 communes au prorata des recettes foncières bâties qui sont plus importantes sur la commune de Vialas. La commune de Vialas a voté contre ce projet.

De nouveaux statuts du syndicat intersyndical intégreront le Mas de la Barque et le canton du Bleymard. Ce regroupement de 4 cté de communes permettra de travailler « à la carte » sur des projets particuliers. Un deuxième volet sera dédié à la gestion du Mas de la Barque. La CCCML est contre ce projet au vu de l'évolution du paysage administratif.

Daniel Mathieu rappelle que 10 appels à projets sont retenus. Ces projets seront subventionnés à 95 %. La participation des communautés de communes serait ainsi abaissée à 500 € environ. Pour son projet de visite à la ferme et la valorisation de la filière agricole, la CCCML a délégué cette

gestion à l'office du tourisme. Pour le projet des produits issus de la châtaigneraie, la CCCML est en partenariat avec l'association Epi Demain (vitrine de produits, fête de la châtaigne, ruches troncs...). Il est important que le financement des projets soit orienté vers des actions innovantes et non des actions existantes et récurrentes.

Enfin, pour coordonner ces actions et conforter les liens entre les différents acteurs, il est prévu la mise en place d'un comité de pilotage avec un référent.

Enfance/Jeunesse : Rapporteur Daniel Mathieu

Sophie Pantel a envoyé un mail à la cté de communes dont il est fait lecture au conseil. Elle informe le conseil qu'elle a été interpellée par des administrés sur une future suppression de la passerelle qui existe depuis la création de la crèche. Ce service a été instauré pour une meilleure intégration des enfants à l'école maternelle. Ainsi, les enfants fréquentent l'école maternelle le matin et sont conduits par l'Association Trait d'union à la crèche pour l'après-midi.

Jean Pierre Allier précise que la classe passerelle doit avoir un agrément de l'État. Or ce n'est pas le cas sur le Pont de Montvert d'où l'intérêt de construire la crèche à côté de l'école.

Alain Jaffard informe que si ce service disparaît beaucoup de parents inscriront leurs enfants à la classe passerelle la plus proche : Florac. Si le nombre d'élèves baisse sur le Pont de Montvert, des postes d'enseignants seront fermés. Par conséquent, maintenir la classe passerelle est le meilleur argument pour le

maintien des postes sur la commune.

L'assemblée propose à Daniel Mathieu, Président accompagné de Jean Paul Velay, de se renseigner pour regrouper les diverses informations. À cet effet, il prendra rendez-vous avec les membres de l'Association Trait d'union.

9. Nouveau découpage cantonal : présentation et positionnement de la CCCML

Daniel Mathieu, président rappelle qu'en application de la loi du 17 mai 2013, Guillaume Lambert, Préfet de la Lozère, a exposé devant le Conseil Général, réuni en assemblée, le projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de la Lozère qui seront effectifs au prochain renouvellement général des conseils départementaux en mars 2015. Le département comptera alors 13 cantons au lieu de 25 aujourd'hui. La finalité de la réforme repose sur deux grands principes d'intérêt général :

– l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives
– l'égalité du suffrage

Si le projet présenté corrige une certaine distorsion démographique qui existe aujourd'hui et établit une représentation équilibrée des différents territoires du département, il n'en reste pas moins que la communauté de communes souhaite donner son avis en la matière.

Un débat s'installe : certains partagent l'idée que si le Conseil Général présente une carte, elle sera retenue et non celle du Sénateur. La représentation aurait été plus démocratique si l'on avait mis en place un découpage à partir d'une

représentation à la proportionnelle. Une réforme territoriale se profile : est-ce que ce découpage aura une importance dans ce cadre-là?...

L'assemblée décide de signifier son désaccord sur ce redécoupage cantonal :

- Désaccord, car le projet de redécoupage cantonal est établi sur un territoire démographique au détriment d'un territoire de projets et de bassin de vie,

- Désaccord, car aucune concertation avec les élus des communes et communautés de communes n'a été organisée

5 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS, ADOPTE

10. Construction de la Gendarmerie : attribution des lots

Daniel MATHIEU, président informe l'assemblée que la commission des marchés s'est réunie le 18 décembre 2013 pour ouvrir les plis relatifs aux travaux de construction de la gendarmerie du Pont de Montvert. Il présente le rapport d'analyse des offres établi par la commission des marchés qui s'est réuni le 24 janvier 2014.

Il propose à l'assemblée d'attribuer les lots comme suit :

D'autoriser le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

10 VOIX POUR, ADOPTE À L'UNANIMITE

Réunion du conseil : Rapporteur Daniel Mathieu Yves Élie Laurent, délégué titulaire, a envoyé un mail à la CCCML dont il est fait lecture. Considérant ces charges professionnelles, il demande d'effectuer les réunions à partir de 20 h 30.

Daniel Mathieu précise que si l'horaire actuel est trop tôt pour les actifs, il est un problème, le soir, pour les retraités qui se déplacent difficilement.

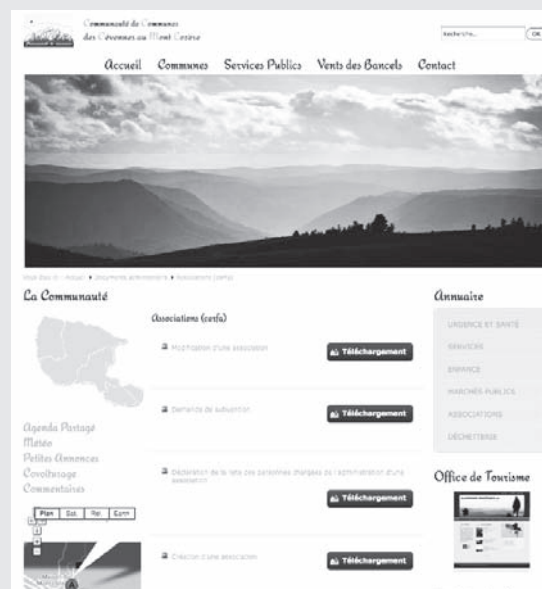
L'assemblée propose d'attendre le renouvellement de l'assemblée pour redéfinir les horaires des séances du conseil.

Considérant les élections municipales et communautaires du mois de mars, l'assemblée décide de retirer le conseil prévu le 28 mars et d'organiser un Bureau élargi le vendredi 14 mars à 17 h, au Pont de Montvert.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 17 h 30 heures.

Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, ainsi que ceux de la communauté de communes sur le site internet :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>



St Frézal de Ventalon

Aimé Rouverand

Aimé Rouverand est décédé ce 12 avril 2014 dans sa 101ème

Avant la cérémonie religieuse célébrée par Mme le Pasteur Fabienne Ambts, voici les paroles qui ont été prononcées :

- Par M. Alain Ventura, maire de la commune :

« Avec le décès d'Aimé Rouverand, c'est une figure emblématique de Saint Frézal qui disparaît. Dire qu'il y a tout juste 9 mois il fêtait ses 100 ans, avec une mémoire toujours intacte, prêt à nous entraîner au cœur de ses souvenirs. Quand on le rencontrait, en effet, c'était un plaisir de discuter avec lui, car il avait toujours 1000 histoires à raconter, toutes sortes d'anecdotes qui faisaient de lui un véritable livre vivant.

Ce livre se referme aujourd'hui.

C'était un homme de caractère, un Cévenol attaché à son pays, à sa commune, à sa terre, à son Pénens natal où désormais il va reposer.

Avec son épouse Jeanne, il avait chaleureusement adopté les nouveaux habitants que nous étions à l'époque, comme il l'a fait aussi pour tous ceux qui se sont succédé dans ce quartier, et cet accueil restera gravé dans notre mémoire.

À son épouse, à ses enfants, à sa famille, je tiens, au nom du Conseil Municipal de Saint Frézal de Ventalon, à présenter aujourd'hui nos plus sincères condoléances.

Sachez que la commune sera toujours présente à vos côtés pour vous aider et vous rendre la vie plus facile, dans ces Cévennes que nous aimons tous.

Adieu, Aimé, nous ne vous oublions pas ! »

- Par M. Étienne Passebois, maire honoraire :

« Chère épouse, Jeanne Rouverand

Chers enfants et petits enfants

Chers amis,

Une personnalité importante de notre commune vient de quitter la vie. Aimé Rouverand a achevé sa route ce samedi 12 avril 2014 après avoir connu le bonheur comme le présentait Sainte Beuve en disant qu'il consiste à "naître, vivre et mourir dans la même maison". Il est né le 08 juillet 1913 dans cette maison de Pénens à la grande façade blanche ; il y a vécu sans presque jamais s'en éloigner et sa vie vient de s'y arrêter et, détail singulier certainement unique de nos jours, dans la même chambre où il était né !

Le plus jeune d'une fratrie relativement nombreuse, il se plait à raconter ses premiers pas à l'école située à quelques mètres de sa maison. Elle avait été installée dans un bâtiment vendu à la mairie par ses parents, dans les années 1900 pour qu'y soit établie la première école communale publique. Il y était l'élève unique de Mme Bargeton.

À quelques temps de là, Aimé est envoyé dans la région de Grandrieu où sa sœur est institutrice et s'occupera de sa scolarité. Retour à Pénens, enfance et adolescence cévenole. Vers sa vingtième année, une escapade vers la ville où ses frères sont fonctionnaires... Mais l'expérience est de courte durée et rapidement, c'est le retour à St Frézal.

Et là, l'ancrage est définitif.

Il commence alors sa rude vie d'agriculteur de nos régions auprès d'un père particulièrement sévère et

exigeant. Aimé, jeune et dynamique, aime faire la fête et, à cette époque, les occasions ne manquent pas dans notre pays... "D'accord, tu peux passer la nuit, rentrer à 4 ou 5 heures du matin après avoir parcouru à pied des kilomètres dans la montagne, mais il n'est pas question de te coucher en arrivant : tu changes tes habits et tes chaussures de fête et au travail ! à l'étable, aux champs, dans les prairies, dans la châtaigneraie..."

Assez rapidement Aimé améliore ses ressources de productions agricoles en allant les commercialiser directement : il s'équipe d'une automobile, chose rare à l'époque, et va vers le Pont de Montvert ou les Bastides où il retrouvait son ami Clavel.

Il fera cela des années durant et même, peut-on dire, jusqu'à la fin de sa vie active. Il dit avoir trouvé beaucoup de satisfaction dans cette activité indépendamment d'y avoir gagné sa vie et nourri sa famille : travailler, certes, et durement, mais rencontrer des gens, se divertir. Manger n'est pas sa préoccupation majeure, mais la cigarette, le pastis, ça agrémentent l'existence. Mais la modération, malgré tout, est là : Aimé n'a jamais été malade et résiste à toutes les embûches qui se présentent sur son chemin.

À la fin de la guerre, en 1946, Aimé se marie avec Jeanne, venue d'ailleurs, mais qui saura parfaitement s'adapter au pays. Ils fondent une superbe et importante famille et là, les notions de travail et d'effort ne sont pas de vains mots. Et la jeune maman et la jeune agricultrice sait ce que cela veut dire, car non seulement il faut s'occuper des enfants, mais il faut aussi s'occuper de la ferme et l'élevage des chèvres n'est pas de tout repos : garder, traire, faire des fromages...

●●● et cela de façon continue sans RTT, sans congés payés. Vous avez parlé de courage, de force de caractère, d'âme bien trempée... Jeanne connaît!

La vie offre des satisfactions et des joies, mais aussi de grandes peines surtout lorsqu'il s'agit de voir disparaître cet enfant chéri, tout juste sorti de l'enfance.

J'ai parfaitement connu Aimé puisque j'ai passé une bonne partie de mes jeunes années à Pénens, chez mon oncle et ma tante Hugon, ses plus proches voisins et cela a tissé des liens qui ont duré tout au long de notre existence.

J'ai particulièrement apprécié sa prodigieuse mémoire et sa connaissance parfaite des êtres et des choses du pays. Et même autour de ce 08 juillet 2013, au moment du centième anniversaire de sa naissance je l'interrogeais encore et recevais les réponses que j'attendais.

Et je ne peux m'empêcher d'évoquer quelques-uns de ces entretiens. Ainsi au moment des travaux d'aménagement de Champdormergue, il a été le seul dans le pays à se souvenir des événements qui s'y passaient avant la guerre en 1936, 1937 notamment où le deuxième dimanche de septembre se tenait une assemblée de huguenots pour évoquer la bataille qui s'y était déroulée le 09 septembre 1702 marquant le début de la guerre des camisards. Il racontait comment, à l'issue de la cérémonie, il avait dépanné le pasteur BERNEL dont la voiture avait glissé dans le fossé...

Je l'interrogeais sur ses relations avec les maquisards fort nombreux dans notre secteur et les facilités que lui donnait la possession d'une voiture. Il m'a renseigné plus particulièrement sur un événement peu connu : des allemands antifascistes qui avaient quitté l'Allemagne hitlérienne, qui s'étaient engagés dans les brigades internationales de la guerre d'Espagne et qui, après la victoire de Franco, s'étaient repliés en France et étaient arrivés à Pé-

nens-Bas (ancienne maison Ponge) où ils coupaient du bois expédié à l'usine de tanin de Génolhac.

Il parlait d'histoires de chasse au lièvre, aux écureuils, aux repas qui s'en suivaient.

Il parlait aussi de son engagement civique et de son rôle de 1er adjoint au maire Fortuné Chabrol, dans les années 1960, du travail de voirie, du déneigement des routes aidé par Albert Chapelle...

La robuste santé d'Aimé, la compagnie de son épouse aimante et courageuse lui ont permis de traverser un siècle de vie, et de vie pleine et entière; de retraite point. Une activité permanente jusqu'à la limite des forces.

Il a longtemps conduit sa voiture, il a longtemps gardé ses chèvres et il n'y a pas si longtemps que ça, il tronçonnait des bûches sous sa treille...

Une vie de labeur, une vie d'action, une vie bien remplie. Presque 37 000 jours d'existence, 37 000 jours de vie!

Dors en paix, cher Aimé.

Tu as combattu le bon combat. Ton épouse, tes enfants t'ont aimé et accompagné jusqu'aux derniers moments sans hésitation et sans faille, forts des valeurs que tu leur avais transmises.

Pour nous, tes amis, pour ton caractère, pour ta personnalité, pour ton parcours, tu es l'image parfaite de l'Homme Cévenol ».

Mardi 15 avril 2014

Le Pont de Montvert



Au secours...

«Madame, madame !!!! Vous m'entendez? Serez moi la main!! Clignez des yeux!! À l'aide!!!!

Allo les Pompiers...»

Voici, entres autres, les mots que l'ont pouvait entendre au Centre de Secours du Pont de Montvert le 14 juin lors d'une journée de formation aux Premiers Secours.

En cette belle journée ensoleillée, ce n'est pas moins de 17 personnes d'horizons très différent, qui sont venu se former aux gestes qui sauvent.

Certains pour le travail, d'autres par simple acquis de conscience, mais tous très motivés.

Une journée très chargée, animée par Delphine Ramdane et Régis Molines, tous deux moniteurs national de premiers secours.

Protéger, alerter, pratiquer des gestes de premiers secours en cas de malaise, hémorragie, étouffement, chute, accident..., tels étaient les objectifs de cette journée riche en émotions.

17 nouveaux secouristes prêt à peut être un jour vous sauver une vie.

Et vous, seriez-vous capable d'aider une personne en danger?

Une simple journée de formation qui peut permettre de sauver la vie, n'attendons pas qu'il ne soit trop tard!!!!

**Centre de secours
du Pont de Montvert**
04 66 45 82 18

Régis Molines

Une première au Pont de Montvert, un vendredi 13...

Une borne visioconférence mobile, une connexion internet suffisante, un correspondant «équipé», des participants et le tour est joué. La réunion à distance peut commencer.

Cet événement s'est déroulé à La Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale «Des Cévennes au mont Lozère»/Relais Service Public à la demande de l'association des métiers d'Art. Cette dernière souhaitait éviter des déplacements de longue distance.

Un atout non négligeable

La mise à disposition d'un matériel adapté a été apprécié.

Une belle initiative, qui permet de réaliser un geste pour l'environnement, d'amoindrir les frais, ainsi que la fatigue engendrée par de longs trajets.

Un service à portée de tous

Vous aussi, si vous le souhaitez, pouvez bénéficier de ce service. Une salle virtuelle sera mise à votre disposition. Les animatrices vous accompagneront dans vos démarches techniques avec votre ou vos interlocuteurs. Pour ces derniers, un simple ordinateur et l'installation d'un logiciel gratuit suffisent à réaliser... votre réunion à distance.

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale «Des Cévennes au mont Lozère»/
RSP/Cyber-base.



Maison de l'Emploi et de la Cohésion
Sociale/RSP/Cyberbase

04 34 09 06 14

cybermdeponddemontvert@gmail.com

Fête de l'Abeille Noire & des gastronomies traditionnelles & innovantes à Pont-de-Montvert

Les 8 & 9 novembre 2014

Les montagnes des Cévennes conservent des saveurs et des savoir-faire traditionnels, actualisés par des agriculteurs innovants.

Venez les rencontrer dans notre espace dégustation. Venez goûter ce qu'ils élaborent autour des abeilles noires, des ruches troncs et de la châtaigneraie : miels, hydromels, produits de la châtaigne, vins naturels et cépages oubliés, fromages de chèvre, charcuteries...

Dans les demeures anciennes et cafés du village de Pont-de-Montvert, vous attendent des mini-conférences sur des curiosités captivantes de l'agriculture, porteuses d'avenir.

Bienvenue à la fête de l'abeille noire !

L'Arbre aux Abeilles



© Thierry Vezon

Le programme complet de la fête est en ligne sur www.ruchetronc.fr

